
PLF
PLFSS

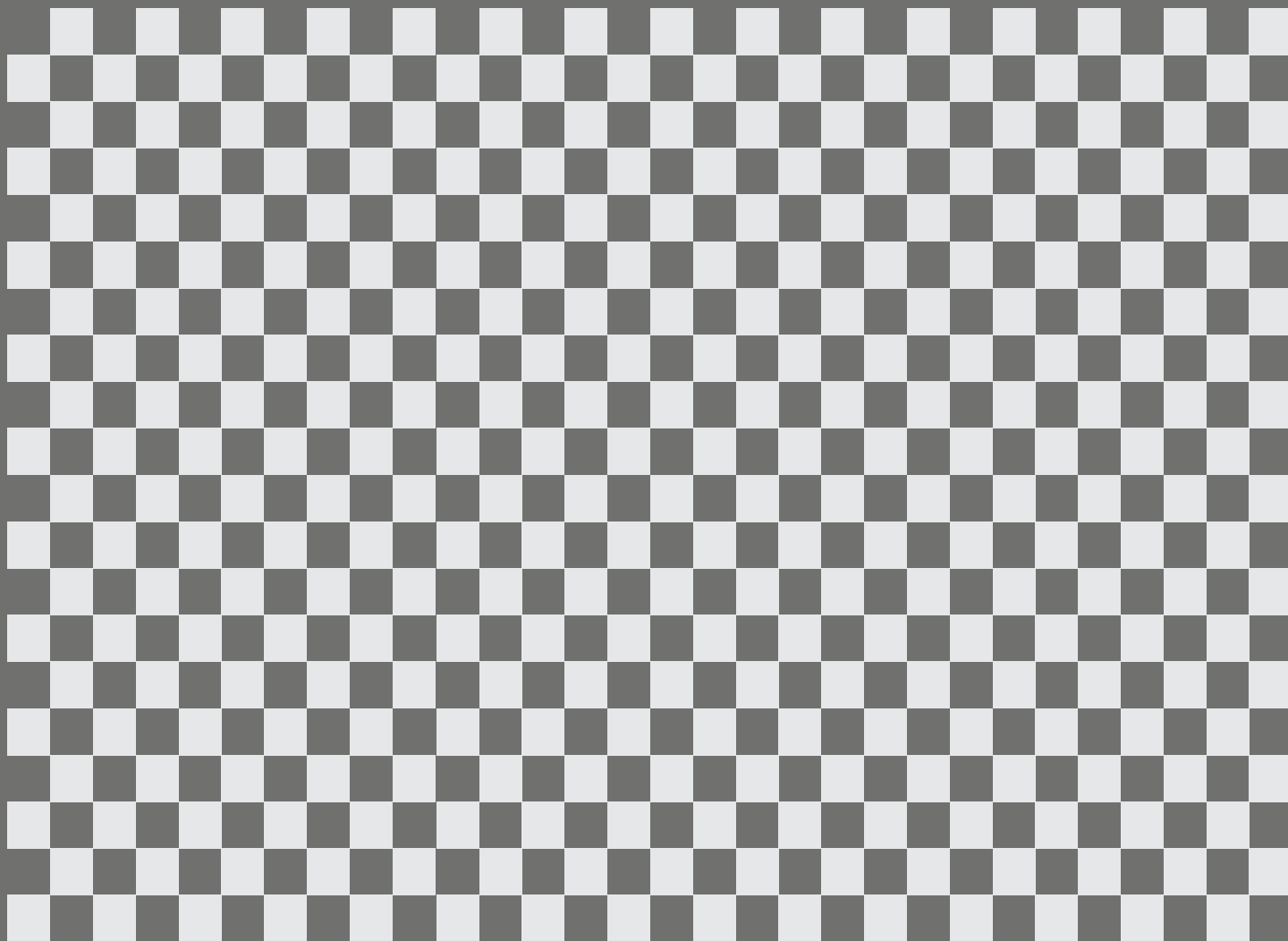


Projet de loi de
finances

Projet de loi de
financement
**de la Sécurité
sociale**

JUILLET 2020

DES BUDGETS À LA HAUTEUR DU MONDE DE DEMAIN



SOMMAIRE

- 4 INTRODUCTION : DES BUDGETS À LA HAUTEUR DU MONDE DE DEMAIN
- 6 FONCTION PUBLIQUE : UN PEU DE VÉRITÉ NE FAIT PAS DE MAL
- 8 1^{re} PARTIE : DES MISSIONS ET DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- 11 2^e PARTIE : DES EMPLOIS QUALIFIÉS ET CORRECTEMENT RÉMUNÉRÉS
- 16 3^e PARTIE : DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DU FINANCEMENT D'UNE CIVILISATION DES SERVICES PUBLICS DU XXI^e SIÈCLE
- 20 POUR DES ADMINISTRATIONS DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- 21 FINANCEMENT DES HÔPITAUX
- 24 POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'AIDE À L'AUTONOMIE
- 26 POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLOGIE PRIORITAIRE
- 28 POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



SUPPLÉMENT AU N° 292
JUILLET 2020

FONCTION **PUBLIQUE**

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris
case 542 – 93 514 MONTREUIL CEDEX
TEL. : +33155827756
MEL : ufse@cgt.fr
SITE : www.ufsecgt.fr

DIRECTRICE DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE RÉDACTION :
Catherine MARTY
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno

COMITÉ DE RÉDACTION :

Nicolas Baille, Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno,
Armand Mallier, Catherine Marty, Céline Verzeletti.

CREDIT PHOTOS :

Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :

RIVET PRESSE ÉDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 – FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org

AUTRES MENTIONS

Dépôt légal : À parution
ISSN : 0762-9044

Prix de vente : 1,50 €

Périodicité : Mensuel

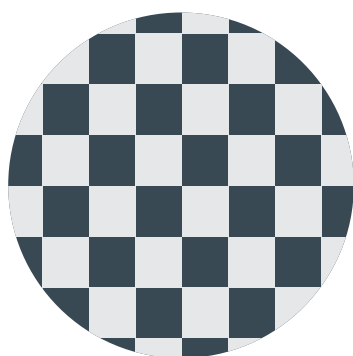
Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0922-S-06197





INTRODUCTION

DES BUDGETS A LA HAUTEUR DU MONDE DE DEMAIN



.....

**« Pour sa part,
notre organisation
syndicale s'engage
de manière offensive
dans la construction
du monde en
rupture dont nous
avons besoin. »**

Pour la CGT, il est indispensable de tirer de forts enseignements de la crise que nous traversons.

Celle-ci a révélé au grand jour ce sur quoi nous alertions, avec quelques autres, depuis plusieurs années : la succession des politiques d'austérité, de mise en concurrence et de recherche exacerbée du profit a occasionné de graves préjudices à nos services publics.

C'est une évidence pour l'hôpital public.

Mais enfin, il est terrible de constater qu'il a fallu une épidémie meurtrière pour que l'état hautement préoccupant des établissements de santé soit admis par le plus grand nombre. N'est-il pas affligeant d'entendre nombre de responsables politiques et de pseudo experts, qui nous ont conduits dans cette situation lourde de conséquences néfastes, reconnaître aujourd'hui ce qu'ils déniaient hier ?

Pour notre part, nous ne sommes pas dupes de ces discours de façade, contraints par les légitimes émoi et soutien de la population.

Le retour éhonté du « travailler plus pour gagner plus », les tentatives de replâtrages parcelaires et, pire encore, de division des salaires sont autant d'éléments qui montrent que les tenants du monde antérieur n'ont pas – ou si peu – abandonné leurs conceptions rétrogrades et sordides.

Pour sa part, notre organisation syndicale s'engage de manière offensive dans la construction du monde en rupture dont nous avons besoin.

Nous le faisons avec toutes les forces vives qui partagent cette conviction qu'une profonde transformation sociale est indispensable.

Nous le faisons en acceptant sans réserve de nous remettre en question et d'interroger nos points de vue et notre démarche.

Ceci posé, il nous semble que la place des services publics – et singulièrement de la Fonction publique qui, avec ses trois versants, regroupe plus de quatre-vingts pour cent de l'emploi public – constitue un des axes fondamentaux sur lequel doit se bâtir cette civilisation nouvelle que nous appelons de nos vœux.

Bien entendu, il nous faut repenser les

enjeux de manière qualitative. Même si ce n'est pas l'objet de ce document, il est évident qu'une plus grande association des usager-es au fonctionnement des services publics, qu'un meilleur maillage territorial avec davantage de proximité ou encore la prise en compte de besoins nouveaux, pour s'en tenir à quelques exemples, sont autant de pistes qu'il convient de mettre en débat.

Ces questions fondamentales sur lesquelles nous devons avancer sans tarder ne sauraient occulter celles liées aux moyens de la Fonction publique. Décorrélées les unes des autres est même une impasse et un non-sens.

Il faut en finir avec cette vision comptable qui faisait des missions publiques et des agent-es chargé-es de les mettre en œuvre de simples variables d'ajustement économiques.

On ne voit que trop où les fermetures intempestives et injustifiées de nombreux services et les suppressions d'emplois décidées dans les sphères hors sol du pouvoir exécutif nous ont conduits.

Oui, il est incontournable et de manière urgente de redonner à l'hôpital public et à ses salarié-es les moyens de mieux prendre en charge la santé de nos concitoyen-nés, ce qui ne semble pas être la direction empruntée par le processus actuel baptisé « Ségur ».

Mais, il ne saurait être envisageable d'oublier les centaines de milliers – et même les millions – d'autres agent-es qui, souvent dans l'ombre, permettent le bon fonctionnement des services publics. Les missions publiques, ce sont des chaînes et des collectifs qui ne peuvent agir indépendamment les uns des autres.

Et que les libéraux discrédités ne viennent pas nous resservir leurs arguments fallacieux et tendancieux !

Ce ne sont pas des dépenses publiques socialement utiles dont souffre notre pays mais des dizaines de milliards d'euros annuels – la France est de loin la championne d'Europe en la matière – accordés sans contrepartie aux entreprises, sommes dont on n'a pas vu sur les trente dernières années qu'elles aient permis d'endiguer le chômage même dans de faibles proportions. En revanche, quel que soit le con-

.....

« Doter des moyens adéquats les missions, les services et les agent-es des trois versants de la Fonction publique n'est pas un coût : c'est un investissement positif. »

texte économique et social, les dividendes improductifs ont continué à être versés de manière exponentielle pour atteindre des sommets stratosphériques !

Alors oui, absolument oui, il faut augmenter les salaires des fonctionnaires. Et pas simplement à la marge et pour une partie d'entre eux. Il faut arrêter avec ces divisions incessantes que rien ne justifie si ce n'est des stratégies médiocres.

La revalorisation de la valeur du point d'indice est juste socialement et fondée économiquement. En effet, contrairement aux épais matelas que se constituent à des fins strictement personnelles des actionnaires gavés jusqu'à l'indécence, les agent-es de la Fonction publique, comme les autres salarié-es, génèrent une croissance pérenne dès lors que leur pouvoir d'achat est conforté.

De surcroît, 1 % d'augmentation du point, c'est plus de 500 millions d'euros qui retournent aux budgets publics en cotisations sociales salariales et en impôt sur le revenu.

Alors oui, absolument oui, il n'est que temps de créer les nombreux emplois statutaires dont la population a besoin. La crise vient de nous le rappeler : le fonctionnaire n'est pas une marge de manœuvre budgétaire à laquelle on a recours pour équilibrer des lois de finances grevées par les cadeaux au patronat. Les dégâts de ces politiques mercantiles sont incommensurables et, parfois, irréversibles.

C'est bien en regard des missions publiques, de l'exigence incontournable qu'elles soient remplies le mieux possible, de la nécessité qu'elles soient mises en œuvre partout dans les territoires et que les conditions de travail des agents ne soient plus en mode dégradé, que doivent être appréhendés les besoins en effectifs des trois versants de la Fonction publique.

Alors oui, absolument oui, des pans entiers de l'action publique doivent voir leurs crédits abondés. À l'évidence, la santé publique et l'éducation. Bien sûr, la recherche et la protection des citoyens. Mais aussi, les administrations de contrôle, la culture, l'en-

vironnement... S'il ne s'agit pas de dresser ici un inventaire à la Prévert, pas question cependant de laisser dans l'ombre et dans l'oubli les nombreux secteurs indispensables à la satisfaction des besoins fondamentaux et au progrès social.

Doter des moyens adéquats les missions, les services et les agent-es des trois versants de la Fonction publique n'est pas un coût : c'est un investissement positif.

Positif pour tous les citoyen·nes qui seront accueilli·es, pris·es en charge et défendu·es dans des conditions dignes du vingt et unième siècle ; positif pour un développement économique cohérent et durable ; positif pour les conditions dans lesquelles les personnels mettent en œuvre tout ce qui concourt à l'intérêt général.

C'est l'objet de cette contribution que nous versions aux débats.

Les budgets de 2021, déjà en cours d'élaboration, doivent traduire concrètement cette ambition nouvelle pour la Fonction publique.

Des mesures fortes et engageantes doivent y être inscrites pour que la rupture avec les errements antérieurs soit nette.

Bien entendu, nous avançons des chiffres : c'est indispensable et légitime.

Ainsi, entre maints exemples, préconisons nous que la valeur du point soit revalorisée de 1 % sur un exercice triennal. Cette augmentation, qui bénéficierait aux 5 millions d'agent-es de la Fonction publique, permettrait de revenir sur plus d'une décennie d'austérité salariale qui a conduit à la situation catastrophique d'aujourd'hui.

Cette revendication illustre également un aspect important de notre démarche : des dispositions urgentes à budgéter dès l'année prochaine mais élaborées et conçues dans un plan pluriannuel.

Mais, ouvrir la séquence inédite dont nous avons besoin, c'est également refonder un processus qualitatif et démocratique.

S'agissant des crédits de la Fonction publique, il est indispensable dorénavant que des négociations obligatoires soient menées avec les organisations syndicales représentatives

en amont de chaque projet de loi de finances. En outre, un certain nombre d'orientations doit faire l'objet d'échanges avec les usager-es.

Une des conséquences de cette nouvelle conception est qu'il est indispensable d'abroger certaines règles issues du libéralisme qui ont prévalu depuis trop longtemps. Ainsi, les dispositifs législatifs érigeant la performance et la concurrence comme des règles pour le service public doivent-ils être abrogés. C'est le cas notamment pour la tarification à l'activité et la loi organique relative aux lois de finances. Les financements dont l'État est redevable aux collectivités territoriales ne peuvent plus être soumis au bon vouloir du pouvoir exécutif.

Ce document constitue donc une traduction concrète de la volonté de la CGT de s'engager complètement dans cette démarche renouvelée.

Profondément convaincue du bien-fondé de la complémentarité des trois versants de la Fonction publique, notre organisation syndicale revendique l'ambition cohérente de ce travail partagé.

Nous avons bien sûr conscience du caractère non exhaustif de cette contribution. Notre propos n'est pas de tout embrasser et d'avoir la prétention de répondre immédiatement à toutes les questions qui se posent. De surcroît, soucieux de l'indispensable débat sur des enjeux aussi structurants, nous ne souhaitons pas produire un document bouclé et définitif.

En parallèle à ce travail, nombreuses vont être de toute manière les autres constructions revendicatives à l'initiative de nos diverses structures.

Ceci posé, à l'heure où « le monde ancien » fourbit les armes pour sa contre-offensive, il nous semblait très important de mettre en avant des éléments pour un progrès social partagé et, consécutivement, d'endiguer ces velléités d'un retour à un passé nocif.

.....

« Des pans entiers de l'action publique doivent voir leurs crédits abondés »

FONCTION PUBLIQUE

Un peu de vérité ne fait pas de mal

Même au plus profond de la crise sanitaire les « think tanks » néolibéraux n'ont cessé de nous rabâcher leur refrain contre l'État et les fonctionnaires. Pour les libéraux, la puissance publique en général serait incapable de gérer la crise, paralysée par un nombre trop important de fonctionnaires, fainéants de surcroît, et des syndicats trop regardants sur les droits des agents et les conditions de travail.

Il s'agit pour les tenants du tout marché de réduire la dépense publique, mère de tous les maux de la société française, et pour cela de continuer à jeter le discrédit sur les fonctionnaires et de prôner l'accélération de la mise en concurrence et la privatisation des services publics.

Ce discours du toujours moins d'État social sert en réalité à masquer une stratégie d'appropriation des ressources publiques au bénéfice des entreprises multinationales et de leurs actionnaires qui ne cessent de se gaver de subsides publics sans retour en matière d'emploi et d'investissement productif d'avenir.

Contre les opinions assénées sans discussion comme des évidences par les libéraux, la CGT Fonction publique porte au débat une réalité chiffrée pour établir la vérité.

FONCTION PUBLIQUE UNE EXPLOSION INCONTRÔLÉE DES EFFECTIFS! VRAIMENT?

LA DOXA DES LIBÉRAUX	LA RÉALITÉ PORTÉE PAR LA CGT		
Il y aurait en France un jour 5,6 millions de fonctionnaires, le lendemain 5,8 millions voire 6 millions et plus, les chiffres des tenants du néolibéralisme évoluent au gré des arguments qui arrangent sans prendre en compte en particulier les évolutions de la population!	La Fonction publique représente 5,48 millions d'agents dans les trois versants de l'État, de la territoriale et de l'hôpital. Dans cet ensemble :		
	Fonctionnaires civils	Militaires	Contractuels
	3,85 MILLIONS	0,305 MILLIONS	1,327 MILLIONS
	Des chiffres à corrélérer à ceux de la population		
		2 000	2 020
	Agents publics/habitants	82/1 000	86 /1 000
	Agents publics / emploi total	18,8 %	18,9 %
	Pour l'OCDE la France se situe en dessous de la moyenne des 35 pays qui la constituent.		

TEMPS DE TRAVAIL: RÉTABLIR LES FAITS

LA DOXA DES LIBÉRAUX	LA RÉALITÉ PORTÉE PAR LA CGT	
Les fonctionnaires sont des fainéants qui sont payés à ne rien faire. Le retour au 39 h 00 est impératif pour sauver l'économie de la France!	Le temps de travail annuel dans la Fonction est de 1 584 heures soit 1,4 % inférieur au taux légal de 1 607 heures. À ce constat il faut ajouter :	
	Travail de nuit :	
	fonctionnaires	Salarié·es du privé
	37 %	26 %
	Travail de dimanche :	
	fonctionnaires	Salarié·es du privé
	18 %	15 %
	Astreintes 2 fois plus importantes pour les agents publics. De plus, les agents publics accumulent des milliers de jours RTT qu'ils ne peuvent pas prendre et des heures supplémentaires qui ne leur sont pas payées, notamment à l'hôpital. ALORS, FAINÉANTS LES FONCTIONNAIRES ?	

LE GRAND N'IMPORTE QUOI SUR LES RETRAITES!

LA DOXA DES LIBÉRAUX	LA RÉALITÉ PORTÉE PAR LA CGT		
Les régimes spéciaux sont des privilèges insupportables et les fonctionnaires des nantis bénéficiant d'énormes avantages en matière de retraite par rapport aux salarié·es du privé!	Age du départ à la retraite des fonctionnaires (moyenne)		
	1990	2020	
	57,5 ANS	61,5 ANS	
	L'écart avec les salarié·es du privé s'est réduit de 3 ans et n'est plus que de 1,5 an aujourd'hui!		
	Taux de cotisation		
	2010	2017	2020
	7,85 % / SALAIRE	10,29 % / SALAIRE	11,10 % / SALAIRE
	Le taux de cotisation salariale est identique à celui des salarié·es du privé!		
	La retraite mensuelle des fonctionnaires (moyenne)		
	2002	2017	
	2 293 €	2 156 €	
	En travaillant plus longtemps et en cotisant plus, les retraites ont baissé de près de 6 % en 15 ans dans la FPE. La perte est de 7 % dans la FPT. La hausse de 2,8 % pour la FPH est liée à la réforme du statut infirmier.		

Pour la CGT Fonction publique, l'heure est à la poursuite de la mobilisation des idées et des luttes pour sortir du système de mondialisation capitaliste et de marchandisation des services publics. À rebours d'un modèle d'État soumis aux lois du marché, la CGT Fonction publique revendique la permanence du Statut des fonctionnaires destiné à garantir les agents contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'égalité, d'impartialité et de continuité.

Chiffres issus des études statistiques de l'INSEE, de la DARES, de France Stratégie, des chiffres clés 2018 du ministère de l'action et des comptes publics, de l'étude Laurent sur le temps de travail dans la Fonction publique, 2016.

LE COÛT DE LA DÉPENSE PUBLIQUE: C'EST LE BOUQUET!

LA DOXA DES LIBÉRAUX	LA RÉALITÉ PORTÉE PAR LA CGT		
Trop d'agents publics, trop de masse salariale, trop de dépenses publiques, voilà le mal qui ronge perfidement la société française.	Un niveau de dépenses publiques élevé ?		
		FRANCE	MOYENNE UE
	Dépenses publiques/PIB	56,40 %	46,40 %
	Les 10 points d'écart servent à financer le système de protection sociale et de retraite, le système de santé et de cohésion sociale, le système éducatif, le soutien à la construction de logements, de routes, les forces armées, l'aide aux entreprises, etc. Ce que les libéraux appellent perfidement « prélèvements obligatoires » sont en réalité des « financements socialisés » qui participent à la réponse aux droits et besoins fondamentaux des populations et à la réduction des inégalités.		
	Les « affaires économiques » une dépense publique qui a triplé en 15 ans !		
		2010	2020
	Aides économiques/dépenses publiques	3,60 %	10,10 %
	Aides économiques / PIB	1,90%	5,70%
	Taux de chômage	7,90 %	9,40 %
	La dépense publique en matière économique augmente sans faire reculer le chômage... Pendant que les salaires des fonctionnaires diminuent : Le blocage de la valeur du point d'indice De janvier 2010 à janvier 2018 équivaut à : — MOINS 6 % PAR RAPPORT À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION. — 5 000 € DE PERTE DE SALAIRE MOYEN CUMULÉ SUR LA PÉRIODE		



Des missions et des services publics au service de l'intérêt général

CONSTAT

Depuis le début des années 2000, la réforme de l'organisation territoriale de la République est notamment marquée par trois lames de fond

LA RÉFORME DES ADMINISTRATIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT.

Depuis la Réforme générale des politiques publiques (RGPP), la Réforme de l'administration territoriale de l'État (REATE) et la Modernisation de l'action publique (MAP) jusqu'à la nouvelle revue des missions dans le cadre du programme action publique 2022 ces réformes successives ont abouti à la réduction permanente des missions de l'État dans les territoires, à l'abandon ou à la privatisation des services publics afin de les adapter au diktat des marchés financiers, à des réorganisations/désorganisations des services publics de l'État générant une perte d'efficacité dans la mise en œuvre des missions.

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Les lois Réforme des collectivités territoriales (RCT), Modernisation de l'action publique territoriale (MAPTAM), fusion de régions, Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ont profondément modifié l'organisation des collectivités locales axée sur la « métropolisation » du territoire, la concentration et la captation du pouvoir politique et des ressources économiques, sociales, sanitaires, culturelles, éducatives et médiatiques au sein des grandes agglomérations au détriment des zones rurales et périurbaines.

LA RÉFORME DE L'HÔPITAL

Elle connaît une accélération en 2009 avec la loi Hôpital patient santé (HPST)

Ces réformes s'inscrivent toutes dans la logique du nouveau management public qui vise à faire des administrations publiques des entreprises comme les autres, soumises aux lois du marché et aux techniques de gouvernance et de management du privé, au mépris des valeurs humaines et républicaines. À la faveur du traité européen de stabilité de coordination et de gouvernance (2012) cette réforme globale de l'action publique est encadrée par une politique d'austérité budgétaire et financière dans toute la sphère publique qui accentue la dégradation et la disparition des services publics. Enfin, les réformes mises en œuvre dans une logique de flexibilité et de rentabilité se doublent d'attaques incessantes contre le Statut général des fonctionnaires contribuant à des réductions massives d'emplois publics et à la dégradation des conditions de travail des personnels.

CES DÉCENNIES DE RÉFORMES NÉOLIBÉRALES SE

TRADUISENT PAR UNE RUPTURE D'ÉGALITÉ DES POPULATIONS DEVANT LE SERVICE PUBLIC.

L'aggravation persistante des inégalités d'accès aux services publics se mesure à la fois :

- Au regard des suppressions d'emploi public dans les trois versants de la Fonction publique : moins de fonctionnaires c'est mécaniquement moins de services rendus à la population.

- Au regard de l'inégale répartition des services publics de plus en plus concentrés dans les grandes agglomérations urbaines qui cumulent à la fois richesse économique et pauvreté aggravée par un niveau de vie plus élevé que dans le reste du territoire.

- À la désindustrialisation provoquant des inégalités de croissance entre les régions aggravant le décrochage des territoires du nord-est et du centre qui cumulent désindustrialisation, désertification et vieillissement des populations.

- À la privatisation des services publics qui

entraîne une disparition des services dans les zones du territoire jugées non rentables par les gestionnaires privés et à une augmentation des tarifs des services les rendant inaccessibles aux populations démunies.

ENJEU

Notre système de protection sociale et de redistribution, cassé par une décennie d'austérité budgétaire et financière, ne parvient plus à résorber les inégalités de toutes natures qui s'accroissent entre les populations et les territoires. La crise sanitaire a montré l'importance des services publics dans la préservation du lien social et la capacité des agent-es public-ques à s'adapter à une situation inédite, parfois au péril de leur vie pour assurer la continuité des services indispensables à la vie.

Il devient donc urgent de rompre avec une stratégie de l'action publique qui produit des inégalités sociales, économiques environnementales et d'opérer d'autres choix en matière d'organisation des politiques publiques, des services publics et de la Fonction publique afin

de répondre aux besoins et droits fondamentaux des populations dans l'intérêt général.

POUR Y PARVENIR LA CGT FONCTION PUBLIQUE PROPOSE, DANS LE CADRE D'UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE :

I. De remettre en question l'organisation territoriale capitalo-technocratique de l'État reposant sur le cluster métropoles-régions-intercommunalités XXL, facteur d'aggravation de la pauvreté, de dégradation de l'environnement (concentration des pollutions de l'air, de l'eau, de la terre), d'accroissement des inégalités d'accès aux services publics.

II. De porter une autre conception de l'organisation de l'État et de l'action publique en général, dans le cadre d'une revue des missions publiques et de leur répartition entre les différents acteurs.

En réaffirmant le rôle de l'État :

- En qualité de concepteur et pilote de la planification des politiques publiques indispensables aux droits et besoins fondamentaux des populations en matière de santé, de sécurité, de protection sociale, d'emploi, d'éducation et de recherche, de justice, d'information et de communication, de contrôle (inspection du travail, répression des fraudes), de prélèvement de l'impôt, d'accueil de la petite enfance, des personnes âgées, de la prévention de la dépendance et des violences, de l'égalité entre les femmes et les hommes, etc.

- En qualité de concepteur et pilote d'une autre stratégie de développement économique sociale et solidaire articulant industries et services et capable de répondre aux défis de la transition écologique et numérique.

Qui réaffirme le rôle des collectivités locales dans le développement des politiques publiques et des services publics de proximité dans le cadre d'une organisation fondée sur la complémentarité et la coopération entre acteurs publics, à partir du principe selon lequel les compétences doivent être réparties en fonction du niveau le plus pertinent de décision, de conditions d'exercice et d'association des différents acteurs concernés (usager.es, agent.es), et pour cela sortir du système de compétition entre acteurs publics

fondé sur les délégations de compétences à la « tête du client » et la contractualisation des politiques publiques à la carte, facteurs d'illisibilité et d'inégalité de l'action publique, mettre fin aux partenariats publics/privés.

Qui réaffirme la conception du Service public fondé sur les principes d'égalité, de continuité et d'adaptation, facteurs de cohésion sociale, d'émancipation humaine et de développement durable et pour cela sortir des modèles de management du privé fondés sur la flexibilité, la rentabilité et la privatisation comme solution incontournable à l'efficacité de l'action publique.

Qui réaffirme la nécessité d'une Fonction publique sous Statut garante d'une administration neutre responsable et indépendante de toute pression politique et partisane, en capacité de mettre en œuvre les missions publiques dans le respect de l'intérêt général et des valeurs d'égalité, de solidarité et de justice de la république et pour cela abroger la loi de transformation de la Fonction publique, engager immédiatement un plan de titularisation des agents non titulaires pour éradiquer la précarité des emplois dans les services de l'État, des collectivités locales et de l'hôpital.

Qui instaure la démocratisation des services publics fondée à la fois :

- Sur une nouvelle démocratie au travail qui réaffirme le rôle des organisations syndicales et des représentants du personnel dans la définition des finalités, des contenus et des conditions d'exercice et de mise en œuvre des missions de service public, tout en donnant des droits nouveaux aux personnels afin qu'ils puissent intervenir sur l'organisation et les conditions de travail.

- Sur une nouvelle démocratie de proximité qui rende effective et renforce l'intervention citoyenne aux échelons nationaux et territoriaux par la création d'espaces démocratiques communs aux salarié.es, aux usager.es et aux élu.es, permettant la prise en compte partagée des besoins des populations, de l'intérêt des personnels et du rôle politique des élu.es.

III. De porter une autre conception du financement de l'action publique fondée sur une réforme fiscale assise sur les principes de progressivité et de justice sociale et pour cela sortir des politiques d'austérité budgétaire et financière qui réduisent les capacités d'intervention sociale et d'investissement économique de la sphère publique.

.....

« Remettre en question l'organisation territoriale capitalo-technocratique de l'État reposant sur le cluster métropoles-régions-intercommunalités XXL, facteur d'aggravation de la pauvreté, de dégradation de l'environnement (concentration des pollutions de l'air, de l'eau, de la terre), d'accroissement des inégalités d'accès aux services publics »



2^e PARTIE

Des emplois qualifiés et correctement rémunérés

En cohérence avec les réformes néolibérales, qui voient les services publics d'abord comme un coût et une dépense à réduire, l'emploi public a subi une réelle déqualification, aussi bien pour le niveau des rémunérations, pour la reconnaissance de la qualification mise en œuvre que pour la garantie d'un emploi permanent. Cette situation a clairement entravé la mobilisation nécessaire pour une réelle égalité salariale entre femmes et hommes dans la Fonction publique.

.....

« En mars 2020 le point d'indice de la Fonction publique, servant à construire la rémunération des fonctionnaires, a perdu 17 % depuis le 1er janvier 2000 par rapport à l'inflation »

Une politique de reconstruction et de développement d'un service public à la hauteur des besoins suppose de prendre des mesures sur ces quatre aspects.

LA POLITIQUE SALARIALE

En mars 2020 le point d'indice de la Fonction publique, servant à construire la rémunération des fonctionnaires, a perdu 17 % depuis le 1er janvier de l'an 2000 par rapport à l'inflation.

Pour un·e fonctionnaire ouvrier·e ou employé·e de catégorie C, c'est une perte mensuelle moyenne en fin de grade de 300 €, pour un niveau technicien de catégorie B la perte est de 400 €, pour un·e cadre de catégorie A la perte est de 500 à 600 €.

Si on se contente d'une comparaison avec le point d'indice du 1er juillet 2010, date du début du gel du point d'indice, qui n'a été revalorisé que de 1,2 % depuis, la perte par rapport à l'inflation est de 8 %.

Ces 8 % équivalent à une perte mensuelle en fin de grade de 150 € pour la catégorie C, de 200 € pour un B et de 300 € pour un cadre A.

Selon les indicateurs même de la Fonction publique, la totalité des réformes de la grille indiciaire, vendues par le Gouvernement comme une politique de requalification des emplois, n'a pas amélioré le pouvoir d'achat de la rémunération indiciaire nette des fonctionnaires par rapport à l'évolution du point d'indice (IT-N-GI de mars 2020).

La Fonction publique a créé un indicateur qui additionne l'évolution de la valeur du point d'indice et les conséquences des réformes de la grille indiciaire telles les mesures PPCR : l'indice de traitement grille indiciaire. L'indice de traitement « net » grille indiciaire prend en compte en particulier la baisse de pouvoir d'achat de -3,25 % qui provient de l'augmentation de la cotisation retraite des agent.es de 7,85 % en 2010 à 11,10 % en 2020.

On voit très nettement que les réformes de grilles n'ont pas du tout rattrapé l'inflation depuis 2006 au moins, avec une accélération de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis le gel du point d'indice depuis 2010.

Cet indicateur n'étant qu'une moyenne, les nombreux agent.es n'ayant eu qu'une faible amélioration de leur grille indiciaire ont perdu encore plus de pouvoir d'achat.

Il faut prendre la mesure du décrochage du pouvoir d'achat des fonctionnaires, qui fait

qu'aujourd'hui les débuts de carrière se font au SMIC pour un·e ouvrier·e ou un employé·e, à 104 % du SMIC pour un niveau technicien en B, à 119 % du SMIC pour un cadre A. La smicardisation de la Fonction publique correspond parfaitement à la réalité des débuts de carrière des fonctionnaires. La proportion d'agent.es de la Fonction publique payé·es au niveau du SMIC a doublé en 10 ans et représente maintenant un million d'agent.es.

Cette réalité explique beaucoup des difficultés de recrutement de la Fonction publique, aussi bien d'enseignant·es que de surveillant·es pénitentiaires ou de personnels de santé.

LA RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION

En France comme dans toutes les économies les salaires n'évoluent pas qu'en fonction de l'inflation. Ils participent aussi de la croissance et en particulier répercutent la hausse des qualifications des salariés.

Ainsi en France le salaire moyen des salariés du privé a augmenté entre 2000 et 2016 de 12 % au-delà de l'inflation en salaire brut, et 8 % au-delà de l'inflation en salaire net.

Les grilles indiciaires de la Fonction publique n'ont quant à elles aucunement participé à la croissance dans le pays, puisque les réformes indiciaires n'ont même pas rattrapé le retard du point d'indice par rapport à l'inflation.

Le décrochage des rémunérations de la Fonction publique est ainsi plus important qu'il n'apparaît au premier abord. En ne suivant pas l'évolution du salaire moyen en France, la rémunération des fonctionnaires paie leur qualification réelle largement sous sa valeur.

Le très fort sentiment de déqualification par exemple des enseignant·es ou des personnels de santé est parfaitement juste et trouve son origine dans la politique de gel des rémunérations des fonctionnaires, aussi bien par rapport à l'inflation que par rapport à l'évolution du salaire réel dans le pays.

Il est absolument nécessaire de rompre avec cette logique et de requalifier les emplois. En particulier, tant que cette politique sera maintenue, on ne pourra pas sérieusement requalifier les emplois des filières majoritairement féminines, par exemple les filières socio-éducatives et de santé, pour lesquelles a été inventée la notion de grille indiciaire de « petit A », au prix d'une forte perte de pouvoir d'achat par rapport aux autres cadres.

Pour aggraver le tableau, la Fonction publique recourt largement à un recrutement dans une catégorie inférieure à la qualification

réelle de l'emploi exercé, tout particulièrement dans la Fonction publique territoriale et dans l'enseignement supérieur et la recherche.

L'annexe du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche expose ainsi que 40 % à 50 % des emplois de technicien·nes et d'ingénieur·es sont exercés par des agent·es de catégorie C (ouvrier·es et employé·es) fortement surdiplômé·es.

Il est absolument nécessaire et urgent que la Fonction publique ouvre des recrutements plus nombreux au bon niveau de qualification.

L'EMPLOI PERMANENT EST UN EMPLOI DE FONCTIONNAIRE

Dans la Fonction publique un emploi permanent est un emploi de fonctionnaire titulaire, de la même façon que dans le secteur privé un emploi permanent se traduit par un contrat à durée indéterminée (CDI).

Pourtant la Fonction publique recourt de façon massive à des emplois contractuels en CDD y compris pour des emplois permanents.

En 2017 les contractuelles sont 1 350 000 dans la Fonction publique soit un emploi sur quatre dans chacun des versants.

Malgré le plan de titularisation établi par la loi Sauvadet de 2012, le nombre de contractuelles a augmenté de près de 10 % depuis 2011. Moins de 100 000 contractuelles ont été titularisé·es par la loi Sauvadet.

Ce chiffre est à mettre en rapport avec les près de 100 000 contractuelles qui chaque année deviennent fonctionnaires en passant les concours de droit commun. La conclusion est simple: s'il est toujours aussi nécessaire d'ouvrir un véritable plan de titularisation des contractuelles sur emploi permanent, la Fonction publique pourrait immédiatement augmenter son volume de recrutement de titulaires et intégrer de nombreux·ses contractuelles sur leurs emplois permanents.

Dans le secteur de la recherche par exemple, il est particulièrement évident qu'il suffit d'ouvrir des concours pour transformer largement l'emploi contractuel, toujours précaire, en emploi de titulaire donc permanent. Pour asseoir budgétairement ces emplois, il faut rompre avec la contractualisation des budgets par l'Agence nationale de la recherche, et garantir des budgets pérennes à la recherche publique.

Dans la Fonction publique hospitalière, il n'y a décidément aucune justification à ne pas titulariser les contractuelles qui ont pleinement participé à l'effort collectif pendant la crise épidémique. Aucune différence de statut

n'avait plus cours pendant cette période, ce qui doit se traduire par une titularisation massive. C'est une question de volonté politique et de pérennité des moyens budgétaires des établissements de santé, qui ne doivent plus dépendre du volume de l'activité mais des besoins des populations.

Dans l'État, il est nécessaire de rompre avec des règles budgétaires qui incitent à recruter des contractuelles en lieu et place de titulaires, comme l'affectation dans la masse salariale des ministères et des établissements publics d'une cotisation retraite employeur très supérieure pour les fonctionnaires à celle des contractuelles.

La loi de modernisation de la Fonction publique d'août 2019 étend les possibilités de recrutement de contractuels dans la Fonction publique sur des emplois permanents, dans l'objectif d'augmenter fortement leur nombre et de diminuer d'autant le nombre de fonctionnaires, pour remettre en cause ultérieurement le statut des fonctionnaires. Il faut prendre au sérieux le président de la République quand il affirme la nécessité pour lui de « sortir d'une société à statuts ».

C'est avec cette logique de fragilisation du statut général des fonctionnaires dans l'objectif de le remettre en cause globalement qu'il faut rompre.

Le statut général est l'outil moderne dont la Fonction publique a besoin pour satisfaire les besoins sociaux. Il est nécessaire d'ouvrir les recrutements de fonctionnaires dans les trois versants de la Fonction publique pour mieux garantir l'efficacité des services publics.

.....

« Les contractuel·les sont 1 350 000 dans la Fonction publique soit un emploi sur quatre dans chacun des versants »



UNE RÉELLE ÉGALITÉ

entre les femmes et les hommes

« 62 % des agent-es de la Fonction publique sont des femmes »

« Les emplois et filières à prédominance féminine sont sous-valorisés, y compris à qualification, et diplôme égaux »

En 2017, 62 % des agent-es de la Fonction publique sont des femmes (46 % dans le secteur privé). Les inégalités salariales s'élèvent à 19 % et sont dues :

- aux temps partiels soi-disant choisis ou temps non-complets très féminisés (occupés par 82 % des femmes)
- aux carrières et avancements grignotés,
- aux primes moins importantes (30 % en moins pour les femmes)
- au recours accru à l'emploi non-titulaire (67 % sont des femmes)

Parmi les causes identifiées des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes, figure le fait que femmes et hommes n'occupent pas les mêmes types d'emplois pour la grande majorité d'entre eux. Dans la Fonction publique, des filières, des corps sont effectivement à prédominance féminine (ou masculine). Or, globalement, ces emplois et filières à prédominance féminine sont sous-valorisés, y compris à qualification, et diplôme égaux.

Ces métiers sont considérés comme des « métiers de femmes » pour éduquer, soigner, assister, nettoyer, écouter, coordonner... bref faire appel à des « compétences présumées innées », si « naturelles » quand on est femme... L'assignation des femmes à ces métiers dits « féminins » est intégrée dès l'enfance et structure le parcours scolaire des filles. Dans l'enseignement professionnel ou général, elles sont encore minoritaires dans les filières techniques ou scientifiques dites « masculines ». Une vraie politique publique de l'enseignement doit viser l'égalité d'accès à toutes les filières pour tou-te-s ces élèves.

La dimension relationnelle dans les métiers du soin et du lien est considérée comme une qualité personnelle, niant ainsi les connaissances et l'expérience professionnelles pourtant indispensables.

Les responsabilités auprès de personnes malades et fragilisées ont bien souvent une moindre reconnaissance que les respon-

sabilités budgétaires ou financières. Être constamment interrompue ou effectuer une multitude de tâches différentes au sein d'un même métier n'est pas reconnu comme de la polyvalence professionnelle. Soutenir – physiquement et psychologiquement – un-e patient-e en fin de vie ou apporter des soins à domicile sans équipements professionnels, représentent des formes de pénibilité et de charges physiques ou nerveuses, non reconnues dans ces emplois...

À titre d'exemple, le salaire des infirmières en France est l'un des plus bas de tous les pays développés : inférieur de 9 % au salaire moyen français, alors qu'en Allemagne, un-e infirmière gagne 10 % de plus que le salaire moyen allemand ou en Espagne, 28 % de plus (OCDE, données 2017).

« Femmes providentielles, sous payées et surchargées ! » Le Haut conseil à l'égalité dans un avis du 13 mai rejoint la tribune du Monde du 18 avril et la pétition « revalorisez les emplois féminisés » pour en faire une urgence sociale !

Depuis 1972, la loi prévoit « un salaire égal pour un travail de valeur égale » (et pas seulement « à travail égal, salaire égal »). C'est un moyen important, mais non appliqué, de réduction des écarts salariaux, car ce principe permet de comparer des emplois différents mais de même valeur et de s'intéresser à la sous-valorisation des emplois occupés majoritairement par des femmes.

Ce principe de « valeur égale » a trouvé une vraie définition dans la loi de 1983 qui affirme « sont considérés comme ayant une valeur égale les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse » (L3221-2).

De plus, l'article 3221-2 et suivants « Tout employeur assure, pour un même travail ou

pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. » « Constitue une rémunération, le salaire et tous les autres avantages et accessoires payés, directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au salarié en raison de l'emploi de ce dernier. »

Prendre en compte les risques de discriminations indirectes dans l'évaluation est important c'est-à-dire : « la situation dans laquelle une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre désavantagerait particulièrement des personnes d'un sexe par rapport à des personnes de l'autre sexe, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifiée par un but légitime et que les moyens pour parvenir à ce but soient appropriés et nécessaires » (loi 27 mai 2008 et loi 83-634, et notamment dans les articles 83-634, et notamment dans les articles 6 et 6 bis). Ce principe de discrimination indirecte est essentiel : ce ne sont pas les femmes qui sont ici directement discriminées mais ce sont les emplois occupés majoritairement par elles qui sont le plus souvent sous-évalués.

Comme le démontre le rapport de la députée Descamps-Crosnier¹, les cadres d'emplois et les filières à prédominance féminine offrent des carrières moins importantes, des possibilités de passerelle entre catégorie C, B et A, moins nombreuses et plus difficiles que des filières et des emplois techniques à prédominance masculine.

POUR OBTENIR LA REQUALIFICATION DES GRILLES INDICIAIRES ACTUELLES QUI SOUS-VALORISENT LES EMPLOIS À PRÉDOMINANCE FÉMININE, LA CGT PROPOSE :

IMMÉDIATEMENT :

— La revalorisation de toute la filière soignante : repositionnement des aides-soignantes en catégorie B et maintien de la catégorie active ; harmonisation des grilles indiciaires et des primes des sages-femmes et des ingénier·es hospitalier·es ; revalorisation des ATSEM ; repositionnement de toutes les infir-

mières en catégorie A-type, des infirmier·es hospitalier·es et autres professions paramédicales hospitalières et des services de santé territoriale en catégorie active,

— La reconnaissance des qualifications réelles des métiers du social

SUR LE LONG TERME :

— établir une carte sexuée de tous les emplois (filière/cadres d'emplois/corps), afin de faire ressortir les emplois/filières à prédominance féminine (masculine) ; c'est-à-dire ayant plus de 60 % d'un sexe représenté.

— mener une étude sur des emplois de « valeur » égale (même niveau de qualification requis ou plus précisément même niveau de diplôme) mais de filière différente (à prédominance féminine et masculine).

— faire une étude de comparaison sur les niveaux de rémunération et sur les déroulements de carrière octroyés pour ces emplois.

— harmoniser vers le haut les déroulements de carrière, en offrant les mêmes nombres de grades par cadres d'emplois et/ou emplois/corps de même catégorie et même niveaux de qualification ; les mêmes critères de promotions vers la catégorie supérieure.

— Mettre en place une grille indiciaire unique et transversale par catégorie pour les trois versants de la Fonction publique et homogénéiser le plus possible les grilles entre filières ; seule façon de pouvoir comparer transversalement les emplois.

L'urgence est à la reconnaissance des emplois féminisés par leur revalorisation et la prise en compte de la pénibilité. L'État doit être exemplaire et faire de l'égalité professionnelle une réalité en ouvrant une négociation salariale, en titularisant les agent·es contractuel·es qui sont, rappelons-le, 67 % des femmes. Il doit aussi mettre fin aux discriminations et reconstituer les carrières, réparer ces inégalités. Il doit mettre en place de nouveaux indicateurs sur les carrières comme la méthode de « nuages de points ». Cette méthode à l'initiative de la CGT est préconisée par le Défenseur des droits pour réparer les discriminations.

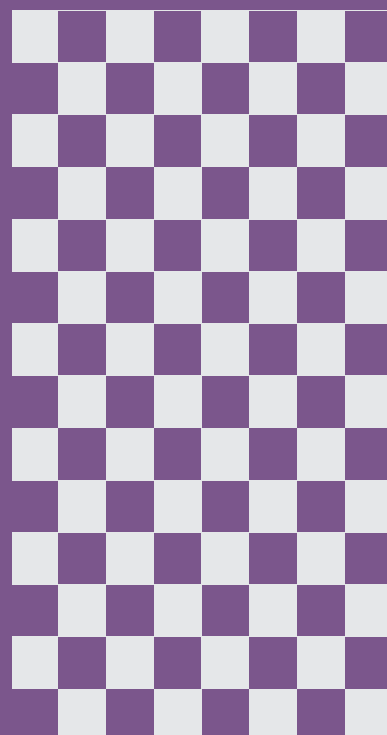
1 — Descamps-Crosnier Françoise, 2016, La force de l'égalité. Les inégalités de rémunération et de parcours professionnels entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, Rapport au Premier ministre.

.....

La revalorisation de toute la filière soignante

.....

La reconnaissance des qualifications réelles des métiers du social





Des finances publiques au service du financement d'une civilisation des services publics du XXI^e siècle

De l'argent il y en a ! **Mais pour qui et pour quoi faire ?**

Au nom de la rareté de l'argent et du dogme de l'austérité budgétaire, l'essorage, l'asphyxie et l'étranglement budgétaires des services publics n'ont cessé pour arroser toujours plus les classes sociales les plus privilégiées. Pourtant, en dépassant de très loin ce qui avait été fait lors de la crise de la zone euro, plusieurs milliers de milliards d'euros sont aujourd'hui mis sur la table par la Banque Centrale Européenne. En France, plusieurs centaines de milliards d'euros sont mobilisées au titre des lois de finances rectificatives adoptées. Il est important de constater, au travers de ces deux exemples, qu'il est donc possible de mobiliser dans de brefs délais des sommes d'argent colossales !

Mais, force est de constater que la mobilisation de tels fonds publics s'inscrit toujours dans les politiques publiques et patronales mises en œuvre depuis des décennies pour répondre à la crise et aux exigences toujours plus démesurées de rentabilité du capitalisme. Un capitalisme qui fera payer la facture aux populations en décuplant les plans d'austérité, en augmentant le temps passé au travail, en baissant les salaires et en organisant une nouvelle séquence de privatisation et de marchandisation des services publics. Il est urgent de rompre avec ces politiques qui vont nourrir et aggraver la crise.

Pour la CGT Fonction publique, la crise générée par la propagation du coronavirus ne saurait être réduite à sa seule dimension sanitaire. Un des mécanismes générateurs de cette crise réside dans la dépossession de la puissance publique, dans ses dimensions internationale, européenne, nationale et territoriale, de ses services publics et de ses politiques publiques.

C'est donc à d'autres choix qu'il faut aujourd'hui et demain procéder. Parmi eux, une tout autre conception des finances publiques au service de l'instauration d'une civilisation des services publics du XXI^e siècle doit être mise en œuvre. C'est dans ce sens que la CGT Fonction publique verse au débat public de premières propositions et revendications alternatives de portée immédiate et à plus long terme.

I : POUR UNE AUTRE CONCEPTION DES LOIS DE FINANCES

La loi organique relative aux lois de finances (Lolf) de 2001 a abrogé l'ordonnance organique de 1959 afin de mettre en œuvre une logique de « performance » de l'action publique fondée sur l'élaboration de plan et rapport annuels de performance, la définition d'objectifs et d'indicateurs, une fongibilité asymétrique des crédits alloués ne permettant pas l'abondement de ceux alloués aux dépenses de personnels. Instrument de gestion de l'action publique fondé sur l'approche coût/rendement, la Lolf est un outil dédié à la mise en œuvre de l'austérité budgétaire, l'abandon, la privatisation et l'externalisation de toute une série de politiques publiques. La Lolf a par ailleurs transformé le sens, les finalités et les conditions de travail des personnels de

2021

la Fonction publique qui, plutôt que de servir l'intérêt général, sont appelés à participer à la réalisation d'économies budgétaires.

La Lolf doit être abrogée. De nouvelles loi organique et loi de finances doivent être adoptées et mises en œuvre fondées sur le service de l'intérêt général. C'est dans ce sens que de nouveaux objectifs et indicateurs doivent être définis. Outre l'intervention des représentants élus de la nation dans ce dispositif, il est également nécessaire, par une autre conception de la démocratie dans la cité et au travail, de créer les conditions d'une intervention des citoyen.nes, des usager.es, des personnels et des organisations syndicales dans ce sens. La CGT Fonction publique rappelle que l'article 14 de la déclaration des droits de l'Homme et des Citoyens stipule que tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, la consentir librement, d'en évaluer l'emploi... Ce qui nécessite un renforcement du contrôle de l'octroi et des modalités d'utilisation des fonds publics comme de la chaîne de la dépense publique avec y compris le respect de différents principes comme celui de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable [celui qui ordonne telle ou telle dépense publique ne saurait être celui qui en assure l'exécution]. La CGT Fonction publique réaffirme aussi que l'encaissement des impôts, des contributions, des cotisations et des taxes doit être assuré par des administrations publiques.

Enfin, il est nécessaire d'adopter des lois de programmation pluriannuelle des finances publiques dès lors qu'il y a besoin de planifier dans le temps la mise en œuvre de différentes politiques publiques et de prévoir des plans d'investissements pluriannuels (exemple : reconquête et développement des infrastructures publiques de transport, mise

.....

**« il faut redonner une place
prépondérante à la fiscalité directe
progressive tout en faisant diminuer la
fiscalité indirecte proportionnelle »**

en œuvre d'un service public du numérique pour toutes et tous, etc.).

**II : POUR UNE RÉFORME FISCALE
CONSÉQUENTE**

Pour la CGT Fonction publique, la progressivité de l'impôt affirmée par les révolutionnaires de 1789, qui fait que plus les contribuables disposent de facultés contributives, plus ils contribuent au financement de la dépense publique, doit en être le principe fondateur. C'est pourquoi il faut redonner une place prépondérante à la fiscalité directe progressive tout en faisant diminuer la fiscalité indirecte proportionnelle et plus particulièrement la taxe sur la valeur ajoutée [suppression de la taxe sur la valeur ajoutée qui frappe les produits de première nécessité et baisse de son taux normal à 15 %].

Plusieurs autres leviers doivent être actionnés : élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu aux revenus financiers et du patrimoine, création de nouvelles tranches et de nouveaux taux d'imposition allant jusqu'à 75 %, suppression des niches fiscales dont l'inefficacité est avérée, rétablissement et renforcement de l'impôt sur la fortune avec une assiette mobilière et immobilière, création de nouvelles tranches et de nouveaux taux d'imposition.

La CGT Fonction publique propose une nouvelle dynamique de financement des collectivités territoriales pour mettre fin à leur étranglement budgétaire : après la suppression de la taxe professionnelle, c'est maintenant la taxe d'habitation qui est appelée à disparaître. En plus des années de baisse des dotations allouées, l'État impose à plus de trois cents collectivités une contractualisation financière contraignante et austéritaire encadrant leurs dépenses de fonctionnement et leurs dettes. La CGT Fonction publique rappelle ici que les collectivités territoriales réalisent près de 70 % de l'investissement public !

Il est urgent de sortir les collectivités territoriales de cette spirale portant atteinte au principe de leur autonomie financière. Plusieurs leviers doivent être actionnés dans ce sens : l'augmentation des dotations budgétaires de l'État, le renforcement de la péréquation budgétaire devant permettre à chacun-e de bien vivre dans son territoire et un égal accès au service public, la révision des valeurs locatives foncières constitutives des assiettes des taxes d'habitation et foncières qui doivent être maintenues mais dont le montant des impositions doit prendre en compte les facultés contributives des contribuables.

Enfin, il est temps de réaffirmer la responsabilité des entreprises dans le financement de la dépense publique territoriale. C'est pourquoi la CGT Fonction publique propose la création d'un nouvel impôt territorial dont l'assiette serait composée, a minima, des valeurs locatives foncières, les valeurs locatives des biens et équipements mobiliers, la valeur ajoutée produite, les actifs et les produits financiers détenus par les entreprises.

**III : CETTE PROPOSITION
S'INSCRIT DANS LA RÉFORME
PLUS LARGE DE LA FISCALITÉ
DES ENTREPRISES PROPOSÉE PAR
LA CGT FONCTION PUBLIQUE.**

Une mécanique inverse au mouvement conséquent de « défiscalisation » des entreprises engagé aux niveaux international, européen et national doit être entreprise. À défaut, le coût prohibitif du capital va encore s'aggraver avec l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires, l'insuffisance et la baisse des investissements productifs, la montée en puissance de la spéculation et des bulles financières, la multiplication des mouvements spéculatifs de capitaux, l'effondrement des recettes générées par l'impôt.

Outre la création d'un nouvel impôt territorial, plusieurs leviers doivent être actionnés : la mise en œuvre d'un nouvel impôt sur les sociétés combinant, d'une part, la hausse des taux d'imposition et, d'autre part, sa modulation dans l'objectif de valoriser les politiques favorables au monde du travail [emploi, conditions de travail, égalité et formation professionnelles...], à l'investissement productif, à la protection de l'environnement. Les niches fiscales dont l'inefficacité est avérée doivent là encore être supprimées à commencer par le Crédit impôt recherche.

Plusieurs dispositions doivent être adoptées à l'échelle de l'Union européenne : la taxe Gafa pour mettre fin à l'inacceptable sous imposition des géants du numérique, la taxe sur les transactions financières et les mouvements spéculatifs de capitaux, l'harmonisation européenne des normes comptables, des bases et des taux d'imposition dans l'objectif de mettre fin à l'existence de paradis fiscaux, au dumping et à l'évasion fiscale.

**IV : POUR UNE AUTRE POLITIQUE
MONÉTAIRE ET DU CRÉDIT,
POUR LA CRÉATION D'UN PÔLE
FINANCIER PUBLIC.**

Instrumentalisées par les tenants de l'austérité budgétaire, les questions du déficit budgétaire et plus largement de la dette publique sont au cœur du débat public.

Pour la CGT Fonction publique, les mécanismes générateurs de la dette publique doivent faire l'objet d'un nouvel audit citoyen. Une mission parlementaire ouverte aux élus, aux syndicats, aux associations, aux partis politiques, etc., doit être

.....

**« La CGT Fonction publique propose
la création d'un nouvel impôt
territorial dont l'assiette serait
composée, a minima, des valeurs
locatives foncières, les valeurs
locatives des biens et équipements
mobiliers, la valeur ajoutée produite,
les actifs et les produits financiers
détenus par les entreprises »**

.....

**« La CGT Fonction publique propose
l'engagement d'un processus
d'annulation de la dette publique, celle
de la France comme celles des autres
pays membres de l'Union européenne »**

constituée dans ce sens. Il s'agirait de démontrer qu'une partie conséquente de la dette publique est illégitime dès lors qu'elle est le produit de politiques inacceptables au titre de l'évolution des impôts, des cotisations sociales, des conditions et des taux de l'emprunt, etc....

La CGT Fonction publique propose l'engagement d'un processus d'annulation de la dette publique, celle de la France comme celles des autres pays membres de l'Union européenne. Plusieurs solutions pourraient être envisagées comme l'annulation des titres publics achetés par la Banque Centrale Européenne et leur effacement de son bilan. Ces dettes pourraient aussi être transformées en dette perpétuelle. Des capacités nouvelles et conséquentes de financement de la dépense publique et plus fondamentalement encore de l'investissement public s'ouvriraient.

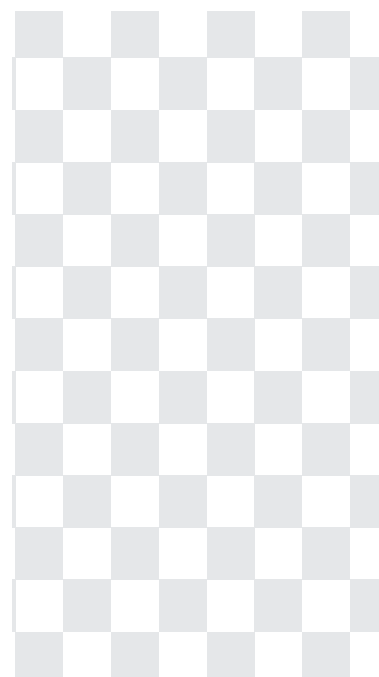
Dans le même temps, il y a besoin de mettre fin à l'indépendance de la Banque Centrale Européenne vis-à-vis des États et de refonder ses statuts. Dès lors et sans passer par les marchés financiers, la puissance publique au sens large du terme pourrait financer ses emprunts auprès de la Banque Centrale Européenne à des taux bas et même nuls. Dans cette logique, la CGT Fonction publique propose la création d'un fonds européen doté de fonds publics conséquents qui pourrait permettre les investissements et les financements nécessaires à la reconquête et au développement des services publics, de l'emploi public et des politiques publiques y compris celles relatives aux politiques publiques industrielles et écologiques.

Enfin, la CGT Fonction publique propose la création d'un pôle financier public qui serait constitué d'institutions financières telles que la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, la Banque publique d'investissement, etc. Ces institutions, au sein desquelles la puissance publique dispose d'un pouvoir d'intervention et de décision, seraient mises en réseau afin qu'elles puissent dans le cadre de missions d'intérêt général définies par la Loi et sur la base de critères d'efficacité sociale, environnementale et économique, participeraient au financement des services publics. Une attention toute particulière serait portée à la dimension territoriale des activités de ce pôle qui ferait l'objet d'un contrôle public et social.

**V : LA CGT FONCTION PUBLIQUE
PROPOSE QUE LES MOYENS
ALLOUÉS AUX ADMINISTRATIONS
ET MINISTÈRES CHARGÉS DE
LA LUTTE CONTRE TOUTES
LES FORMES DE FRAUDE ET
D'ÉVASION FISCALES SOIENT
RENFORCÉS.**

La CGT Fonction publique rappelle que leur montant est estimé à 80 milliards d'euros.

**Oui ! De l'argent, il y en a !
Pour les citoyennes et les
citoyens, pour le monde du
travail. Pour bâtir ici, au sein
de l'Union européenne et dans
le monde, une civilisation des
services publics au service de
la satisfaction des droits et des
besoins fondamentaux de toutes
et tous et plus largement de
l'émancipation humaine**



POUR DES ADMINISTRATIONS DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Droit à l'erreur, introduction dans le Code du travail d'une possibilité de prononcer de simples avertissements à l'encontre des employeurs contrôlés par l'inspection du travail, réduction des sanctions pécuniaires, généralisation du rescrit, limitation de la durée des contrôles... Autant de mesures de la loi pour un État au service d'une société de confiance qui, conjuguées à la poursuite des suppressions d'emplois dans de nombreuses administrations et de nombreux ministères, aux fermetures et aux désorganisations des services publics, confirment la volonté des pouvoirs publics d'organiser le dépassement des missions de contrôle et d'inspections. De manière toute aussi préoccupante, le secret des affaires est de retour. Transposition d'une directive européenne, élaborée sous la pression des multinationales et des banques d'affaires, la loi relative à la protection du secret des affaires l'érige en principe et la révélation d'informations susceptibles de générer des contrôles et des inspections en exception. Ainsi, des révélations comme celles qui ont été délivrées sur le Mediator, le bisphénol A ou encore les Panama Papers deviendraient impossibles?! Pourtant dans un contexte où sont mis en lumière l'importance et même le développement d'une véritable criminalité économique, fiscale, financière, sociale, sanitaire, alimentaire, criminalité aux dimensions internationales, européennes, nationales et territoriales, il devient urgent et crucial de se doter de moyens de contrôle efficaces afin de garantir l'intérêt général.

De réformes désorganisatrices en suppressions d'emplois ; de dépénalisation en abandons, privatisations, délégations des missions de contrôle et d'inspection ; l'intérêt général est largement relégué derrière le profit. La puissance publique se voit déposséder de ces missions qui, par ailleurs, se focalisent, de manière préoccupante sur le contrôle des personnes, à l'image par exemple, des mesures adoptées à l'encontre des personnes privées d'emplois et des migrants. À l'évidence, dans le marché unique européen avec la prépondérance de la libre concurrence et dans une économie mondialisée accolée à des traités libéraux, le rôle de la puissance publique sur l'économie mais aussi sur le social est de plus en plus neutralisé. Reprenant le credo des organisations patronales, des actionnaires et des marchés financiers, politiques et « experts » ne cessent de mettre en exergue l'atteinte à la liberté et le coût induit par les obligations législatives et réglementaires qui entameraient la rentabilité financière et donc... la confiance. Dans le même temps, celles et ceux qui ont besoin de faire respecter la loi, salarié·es, privé·es d'emplois, jeunes et retraité·es, contribuables et consommateurs·trices, personnes de nationalité étrangère, migrant·es, se trouvent de plus en plus dépourvu·es.

Les missions de contrôle et d'inspections sont et doivent rester une des dimensions essentielles de l'action publique. Encore faut-il que les administrations, les ministères et les personnels concernés disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de ces dernières. C'est dans ce sens que la CGT Fonction publique propose notamment la reconquête des services publics de contrôle, de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire national y compris en Outre-mer, le développement des coopérations administratives y compris dans un cadre international et européen, une repénalisation du droit des affaires ou touchant aux entreprises, un redimensionnement de l'appareil judiciaire, les créations d'emplois statutaires nécessaires, la préservation et le développement du statut général des fonctionnaires et de leurs statuts particuliers afin que les missions de contrôle et d'inspections puissent être mises en œuvre par les agent·es en toute impartialité, dans le respect des principes de neutralité et d'égalité de traitement.

Enfin, la CGT Fonction publique poursuivra son engagement plein et entier afin que les libertés et les droits des lanceur·euses d'alerte, des fonctionnaires, des organisations syndicales, des organisations non gouvernementales ou encore des journalistes soient garantis et respectés.

hôpitaux

Financement des

.....
« La question de l'intérêt général doit être au centre des décisions concernant la politique de santé »

La situation sanitaire est désastreuse pour la population, le progrès scientifique et les ambitions sociales, ont poussé la société française à passer durant la première moitié du XXe siècle d'un système de santé basé sur la charité à un système de santé construit sur deux piliers : l'hôpital public et la Sécurité sociale.

Ce système, reconnu comme le meilleur au monde par l'OMS jusque dans le début des années 2000, a fait ses preuves en termes de progrès de prises en charge, d'amélioration de la santé de la population. Or il n'a pas cessé depuis plus de 30 ans d'être attaqué et démantelé par des réformes successives provoquant inévitablement des manques et des failles qui se sont bien révélées à l'occasion de l'épidémie de covid-19 comme une gestion de l'hôpital exclusivement guidée par la recherche d'économies entraînant par exemple une pénurie des stocks de masques, une politique industrielle quasi inexistante rendant la France dépendante des autres pays et ne lui permettant pas de répondre à ses besoins de tests, de masques ou de matériel médical.

Cette situation devrait conduire à l'abandon immédiat des logiques mortifères ayant fragilisé à l'extrême notre système de santé. Il est temps de redonner les moyens nécessaires aux besoins de santé de la population.

Le Gouvernement n'a pas l'intention de prendre le temps d'analyser la situation sous tous les angles, de reconnaître certaines évidences et encore moins de reconnaître sa responsabilité. Au contraire, pour certains cette

situation est l'occasion d'accélérer la mise en œuvre des projets concernant la réorganisation du système de santé et de son financement. Dans cette stratégie, le Gouvernement en place et le grand patronat trouvent des intérêts communs qu'ils sauront défendre ensemble.

La question de l'intérêt général doit être au centre des décisions concernant la politique de santé. Dans ce cadre, il n'est plus admissible que l'argent public et celui des patient.es soient engloutis par un secteur lucratif de plus en plus gourmand et ambitieux en termes de retour sur investissement et d'implantation. Le secteur lucratif doit être supprimé.

Dans le cadre d'une protection sociale solidaire, le développement d'un service public hospitalier de proximité et de qualité est la seule option pour assurer à la population et à la société que tous les moyens sont mis en œuvre dans le cadre de l'intérêt général.

LA CGT PORTE DES PROPOSITIONS POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE

Le système sanitaire, médico-social et social doit être à même de répondre à l'ensemble des besoins de santé des populations. Une nouvelle démocratie sanitaire doit être mise en place.

L'accès à la santé doit rester un droit pour chaque individu dans notre société. C'est un devoir de garantir ce droit à chacun.e d'entre nous.

.....

« Les intérêts de quelques-uns ne doivent pas dicter la politique sanitaire et sociale d'un pays tout entier. »

.....

« La communauté professionnelle, la société civile, le monde politique, nous avons dénoncé la concentration du pouvoir »

Cela ne peut se faire qu'en renouant avec les origines de la Sécurité sociale et le principe républicain de solidarité issu du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) « à chacun selon ses besoins, chacun doit y contribuer selon ses moyens », socle fondamental de la Sécurité sociale.

Les valeurs de solidarité, d'universalité, d'unité et d'uniformité, fondatrices de notre Sécurité sociale, ne peuvent se traduire qu'au travers d'un grand service public de santé et d'action sociale réaffirmant la place centrale de l'hôpital public comme colonne vertébrale de notre système de santé auquel seront adossés les EHPAD, les centres de santé publics, et les établissements du secteur privé non lucratif.

Ce grand service public de santé et d'action sociale se doit aussi d'intégrer dans son activité le défi qui nous est imposé sur les enjeux liés au climat. La préoccupation écologique doit également se traduire dans les faits et dans nos pratiques : achats, recyclage, matériel utilisé, filière industrielle de santé de proximité en circuit court, politique de mobilité des salariés...

UNE NOUVELLE DÉMOCRATIE SANITAIRE ET SOCIALE EST NÉCESSAIRE

Les choix qui impactent l'ensemble de la population ne doivent pas être décidés par quelques technocrates et politiques, en totale opacité et à l'encontre de l'intérêt général.

Depuis de nombreuses années chaque citoyen·ne, peut se rendre compte que le pouvoir politique en place n'est plus là pour appliquer nos principes constitutionnels et démocratiques (Liberté, Égalité, Fraternité) en mettant à disposition les moyens budgétaires nécessaires. Au contraire, les contraintes financières prédéfinies et les directives supranationales strictes ont pris le dessus sur les besoins et attentes de la population en matière de santé. Les intérêts de quelques-uns ne doivent pas dicter la politique sanitaire et sociale d'un pays tout entier.

Nous ne pouvons pas accepter que le directeur général de l'ARS, concentre tous les pouvoirs, décide pour toute la population d'une région et organise comme bon lui semble les territoires, à marche forcée, sans débat possible et avec des menaces de sanctions pour les établissements les moins dociles.

La crise sanitaire a démontré clairement l'inefficacité et la dangerosité de ce pouvoir antidémocratique. Il est urgent et vital de remettre de la démocratie à tous les échelons afin que la parole des élus locaux, des

personnels et des usager.es soit réellement prise en compte, ce sont NOS cotisations et NOTRE salaire socialisé !

La nouvelle configuration régionale a créé des entités qui ont la taille de certains pays Européens, avec éloignement des structures décisionnelles du terrain.

Toutes les décisions dans nos territoires de santé se prennent à trois : ministère, directeur ARS et directeur du GHT (voire directeur de CHU).

Ce triste constat s'est fortement accentué dans la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de covid-19.

La communauté professionnelle, la société civile, le monde politique, nous avons dénoncé la concentration du pouvoir exercé par le Gouvernement autour d'une poignée de technocrates.

POUR RESTAURER LA DÉMOCRATIE DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ, LA CGT PROPOSE :

— La mise en place de chambres territoriales de santé dans lesquelles siègeraient des élu·es, des représentant·es locaux·ales des professionnelles et organisations syndicales de salarié.es, des associations d'usager.es et de bénéficiaires, les organismes de sécurité sociale et les services déconcentrés de l'État. Ces structures doivent se décliner au niveau départemental et régional.

— La mise en place d'une structure nationale qui aura un pouvoir de contrôle sur l'activité de ces chambres pour permettre l'harmonisation de l'organisation du système de santé sur l'ensemble du pays.

Ces structures auraient pour mission d'organiser l'ensemble du dispositif sanitaire au sein des territoires, réunissant les structures médico-sociales, les soins de santé primaires, et en y intégrant, à tous les niveaux, la prévention toujours isolée dans notre système.

Les missions qui incomberont aux chambres régionales seront notamment la planification et la régulation de la formation et de l'installation des professionnels, l'évaluation des besoins en structures et équipements sanitaires ainsi que des politiques de santé et des programmes de santé publique. Elles seraient investies de nouvelles missions d'évaluation et de contrôle concernant l'implantation des nouvelles technologies et leur utilisation.

Il y a nécessité de redéfinir des territoires de santé à l'échelle humaine.

Pour retrouver tout l'espace démocratique nécessaire, la CGT propose le retour à des élec-

tions pour élire les représentant·es des assuré·es sociaux·ales pour gérer la Sécurité sociale dont les ressources viennent de nos cotisations sociales.

Il y a urgence à sortir de l'enveloppe fermée de la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) et sortir de la tarification à l'activité (T2A)

La LFSS est l'outil utilisé pour créer artificiellement un déficit et imposer ensuite des plans d'économies. Pour sortir de cette logique mortifère pour notre système de santé il faut limiter le rôle du Parlement à un simple encadrement de l'évolution des dépenses et faire évoluer les cotisations sociales, dans ce cadre, à la hausse ou à la baisse en fonction des dépenses de l'année précédente (ce système est celui du régime particulier Alsace-Moselle) et ne plus autoriser une politique de l'emploi reposant sur une exonération des cotisations sociales pour les entreprises, afin que la Sécurité Sociale encaisse directement les 52 milliards d'euros correspondants (chiffre 2019) plus ou moins bien compensés par le budget de l'État.

Dans la même logique, il faut en finir avec la tarification à l'activité introduite en 2004. Elle repose sur une logique de mesure de la nature et du volume des activités et non plus sur une autorisation de dépenses (ancienne dotation globale).

La CGT propose une allocation budgétaire révisée annuellement et basée sur une analyse des besoins de la population de chaque territoire, définie démocratiquement en lien avec les salarié·es et la population au sein des chambres territoriales de santé.

Dans ce cadre, la réponse aux besoins ne peut plus se faire de manière séparée entre la ville et l'hôpital.

Il est aussi donc nécessaire de sortir de la rémunération à l'acte en ville, ce qui permet d'organiser les médecins et les autres professionnel·les de santé dans des structures de type centres de santé où ils sont salarié·es. Ces centres de santé peuvent être rattachés directement aux hôpitaux ou gérés sous une forme coopérative avec un contrat de financement avec la Sécurité sociale.

DES MESURES D'URGENCE SONT NÉCESSAIRES

La dette de 30 milliards des hôpitaux est illégitime car créée sciemment par l'État qui s'est désengagé progressivement du financement des investissements hospitaliers en poussant les hôpitaux à emprunter aux banques commerciales. Ces banques

obtiennent de l'argent à des taux très bas au niveau de la Banque centrale européenne et les vendent aux hôpitaux en prélevant des intérêts qui alimentent leurs bénéfices. Il faut supprimer ces intermédiaires, en cas de besoin la CGT propose des prêts sans intérêt délivrés par la CDC.

Par ailleurs, les dépenses de services liées bien souvent au développement de la sous-traitance et les dépenses de médicaments et d'équipements médicaux pèsent de plus en plus lourd dans les budgets sans aucun contrôle de l'État et au seul bénéfice des entreprises et laboratoires pharmaceutiques, très souvent en situation de monopole, ce qui leur permet d'imposer des prix très au-dessus des coûts réels de production et « d'engraisser » leurs actionnaires.

L'urgence est aussi le financement de mesures sociales conséquentes, comme l'augmentation générale des rémunérations, des grilles indiciaires, du point d'indice de la Fonction publique. Mais aussi le financement des créations d'emplois nécessaires, 100 000 emplois dans le sanitaire et 200 000 emplois dans le médico-social et la titularisation pour un coût proche de zéro d'au minimum 150 000 contractuel·les dans la FPH qui sont sur des emplois vacants.

POUR DES BUDGETS HOSPITALIERS REMIS À PLAT ET AMBITIEUX LA CGT PROPOSE :

- L'annulation immédiate, sans contrepartie, de la dette des hôpitaux qui se monte à 30 milliards d'euros ;

- Des subventions d'investissements de l'État et des prêts de longue durée sans intérêts pour les hôpitaux ;

- L'augmentation immédiate de 8 % du budget des hôpitaux au regard la crise majeure du système de santé (cette augmentation se comprend hors crédits exceptionnels liés à l'épidémie de covid-19). Son objectif est de commencer à compenser les plans d'économies imposés ces dernières années ;

- Le financement d'un plan emploi-formation permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD ;

- La titularisation pour un coût proche de zéro d'au minimum 150 000 contractuel·les dans la FPH qui sont sur des emplois vacants.

- La maîtrise et l'encadrement par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments ;

- L'augmentation générale des rémunérations, des grilles indiciaires, du point d'indice de la Fonction publique.

.....

« Il y a urgence à sortir de l'enveloppe fermée de la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) et sortir de la tarification à l'activité (T2A) »

PERTE D'AUTONOMIE

Pour un grand service public de l'aide à l'autonomie

Alors que les besoins liés à la perte d'autonomie explosent, les professionnels des EHPAD et des services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile et leurs syndicats ne cessent d'alerter et de dénoncer la situation du secteur, pris entre recul des financements publics, privatisations et précarisation.

Les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs et le gouvernement actuel en matière de santé et de protection sociale ont généré d'énormes carences.

De nombreuses luttes tant nationales (30 janvier 2018, 15 mars 2018, 8 octobre 2019...) que locales sont menées sans relâche par les professionnelles pour qu'une prise de conscience des pouvoirs publics se manifeste sur la façon dont sont considérées les personnes âgées dans notre pays.

Des témoignages poignants des soignant.es dénoncent cette maltraitance institutionnelle : elles et ils refusent de s'associer à la complicité des pouvoirs publics de sous doter financièrement l'accompagnement et les soins aux personnes en perte d'autonomie !

Les différents rapports du sénateur Bonne, des députés Iborra et Fiat, du Conseil économique social et environnemental, Libault et maintenant El Khomri, Dufeu-Schubert font le même constat. Le travail des personnels se détériore de jour en jour et la prise en charge des résident.es en pâtit.

En France, 25 % de la population est âgée de 60 et plus, 5,6 millions de personnes ont 75 ans et plus, 20 000 personnes sont centenaires. 7 573 EHPAD accueillent 608 000 résident.es dépendant.es et vulnérables. La moyenne d'âge des résident.es en EHPAD est d'environ

85 ans, elles et ils sont souvent atteint.es de polyopathologies. L'enjeu du vieillissement est un fait sociétal et appelle trop peu de considération de la part des pouvoirs publics.

La crise sanitaire covid-19 que nous traversons ne fait qu'accentuer la dégradation des conditions de travail, de santé et de sécurité des professionnelles en lien avec les conditions des résident.es, situation déjà fortement dégradée avant cette tragédie. La sinistralité des conditions de travail n'a jamais été aussi importante dans le secteur.

Déjà la canicule de 2003 avait été mortelle pour des milliers de personnes âgées face à l'inertie des pouvoirs publics. Aujourd'hui, face au coronavirus et à l'absence persistante de moyens financiers et humains, la situation se répète tragiquement : 15 400 décès à ce jour, sans compter les personnes âgées décédées à domicile et non recensées.

En début de confinement, aucune mesure de prévention n'a été imposée par le Gouvernement, ni pour les personnes âgées en EHPAD ni pour les professionnelles, les laissant ainsi surexposées au virus et démunies de moyens de protection. Le virus s'est ainsi propagé dans les EHPAD, auprès des résident.es mais aussi des soignant.es.

De plus, les consignes de ne pas transférer à l'hôpital dans un premier temps les personnes âgées atteintes par la covid-19 et de les garder sous surveillance au sein des établissements, sans personnel en nombre suffisant et sans surveillance spécifique adaptée, alors que cette population est assujettie à un taux de complication et de décès plus important, n'a pas été de nature à réduire les risques de contamination au sein des établissements et les décès.

.....

« Des témoignages poignants des soignant.es dénoncent cette maltraitance institutionnelle »

.....

« En France, 25 % de la population est âgée de 60 et plus, 5,6 millions de personnes ont 75 ans et plus, 20 000 personnes sont centenaires. 7 573 EHPAD accueillent 608 000 résident.es »

.....

« Les EHPAD et services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile ne sont pas compatibles avec les ambitions du secteur lucratif privé »

Il en va de même sur les demandes d'accueil des transferts d'hôpitaux de patient-es âgé-es atteint-es par le coronavirus dans les EHPAD, toujours au mépris du risque de la propagation du virus.

Concernant les professionnelles, à ce jour, leur situation n'a pas évolué. Les conditions de travail sont toujours pénibles. L'ensemble des agent-es, à prédominance féminine à 90 %, choisit ce métier pour le contact humain afin d'apporter de l'aide et de l'accompagnement auprès des résident-es. Elles/ils sont usé-es de douleurs physiques et morales et n'ont pas de reconnaissance salariale.

Une prime Grand âge de 100 euros net est versée aux aides-soignant-es des EHPAD laissant dans le désarroi et de la colère des agent-es hospitalier-es qualifié-es faisant fonction d'aides-soignant-es sans reconnaissance salariale, sans prime et pour la plupart et sans accompagnement par une formation qualifiante.

Les résident-es et les soignant-es des EHPAD se sentent à l'abandon.

Le ratio de professionnelles est en moyenne de 0,60 ETP et 0,25 ETP au chevet du/de la résident-e, ce qui est très insuffisant pour une prise en charge de qualité en toute sécurité sanitaire.

Pour faire face à cette sinistralité, la loi de financement de la Sécurité sociale 2020-2021 est désastreuse pour le secteur.

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour le médico-social est fixé à 2,9 % : une augmentation minimale qui ne répond pas aux besoins des professionnelles et des personnes âgées.

Un déploiement de 450 millions supplémentaires pour 2020-2021 est prévu pour couvrir les besoins, avec une première répartition de 210 millions pour 2020.

On est loin des préconisations du rapport Libeault sur l'augmentation de 25 % d'effectifs soignant-es d'ici 2024 et de 80 000 emplois. Et encore loin des revendications de la CGT pour la création de 200 000 emplois de soignant-es manquant dans le secteur de la personne âgée tant en établissement qu'à domicile ! les moyens budgétaires alloués à l'ensemble des EHPAD, en particulier ceux du secteur public et associatif, sont totalement insuffisants. Que dire en effet du déploiement de 130 millions, pour la rénovation des EHPAD publics, alors

que les préconisations de Libault ont évalué les besoins à 3 milliards !

Les EHPAD et services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile ne sont pas compatibles avec les ambitions du secteur lucratif privé. Ainsi, la CGT affirme que les activités et services relevant du secteur du maintien de l'autonomie des personnes âgées doivent impérativement et exclusivement relever d'un service public, fonctionnant dans le cadre d'une appropriation publique et démocratique.

La CGT s'oppose à toute discrimination salariale et réaffirme qu'« un travail de valeur égale = salaire égal ». Encore une fois, la loi de Sécurité sociale pour 2020, ne répondra pas aux besoins des personnels, des résident-es et de leur famille. La qualité des prises en charge et d'accompagnement en pâtit et les conditions de travail se dégradent de façon continue pour les professionnelles en grande souffrance.

POUR DES POLITIQUES SOCIALES DIGNES DE CE NOM AVEC UN SERVICE PUBLIC SOLIDAIRE ET DE QUALITÉ AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS, LA CGT RAPPELLE SES REVENDICATIONS :

- Le recrutement massif et immédiat de personnels qualifiés et diplômés, soit la création de 200 000 emplois avec un ratio d'un-e soignant-e pour un-e résident-e et l'augmentation des aides à domicile ;

- La revalorisation immédiate des rémunérations permettant une réelle reconnaissance des qualifications de ces métiers à prédominance féminine et ainsi pallier le manque d'attractivité du secteur ;

- Le passage en catégorie B pour l'ensemble des aides-soignant-es et auxiliaires de soins travaillant à domicile ou en établissement ;

- Pour une réelle évolution de carrière, développer l'accès à la formation professionnelle pour toutes et tous les professionnelles du secteur ;

- Des conditions de travail dignes, dont

une meilleure reconnaissance de la pénibilité avec un accès à la catégorie active pour une retraite dès 57 ans pour les agent-es du secteur ;

- Le respect des missions de chacun des professionnelles et de leur fiche de poste pour mettre fin aux « glissements de tâches » ;

- La reconnaissance des interventions comme temps de travail effectif et rémunéré pour les professionnels du secteur de l'aide, du soin et de l'accompagnement à domicile ainsi qu'une revalorisation financière des barèmes kilométriques pour compenser l'usage des véhicules personnels ;

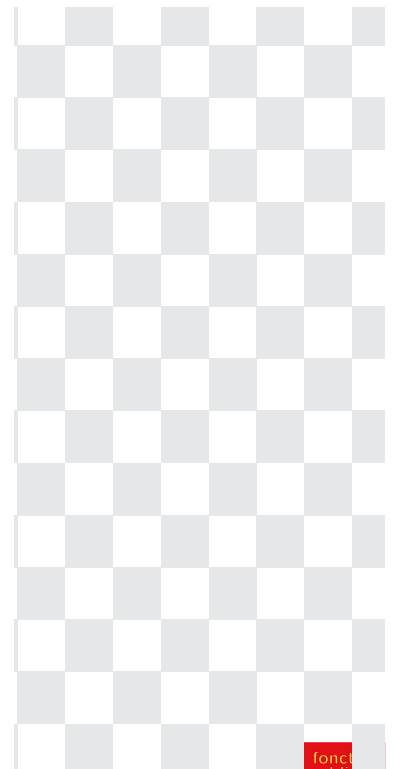
- Des emplois du temps non entrecoupés par des pauses interminables et non rémunérées ;

- Instaurer un droit automatique de passage à temps plein pour lutter contre la précarité des temps partiels subis et imposer aux employeurs une sur cotisation pour les périodes de temps partiels subis ;

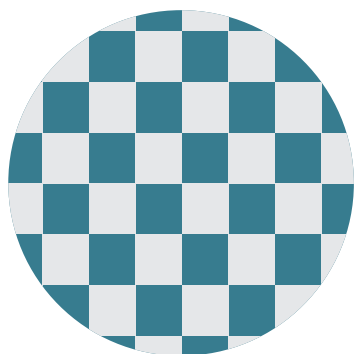
- L'abrogation de la réforme des retraites et la garantie de financements à hauteur des besoins ;

- La mise en place d'un financement pérenne et solidaire pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale ;

- Un grand service public de l'aide à l'autonomie des personnes, à domicile ou en établissement et l'arrêt immédiat de la privatisation du secteur au profit d'établissements privés lucratifs.



POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLOGIE PRIORITAIRE



.....

**« Un rapport
parlementaire
évoque que 13 % des
200 000 à 250 000
ponts seraient
dangereux voire à
risque! »**

De puis 20 ans, les gouvernements ont intégré l'écologie dans le modèle économique libéral comme une composante concurrentielle. Portée par le dogme de la diminution du nombre de fonctionnaires, la ministre de la transition écologique et solidaire (MTES), Elisabeth Borne, a déclaré : « Il n'y a pas besoin de service public pour faire des missions publiques ! » Sous-entendu que l'externalisation, la sous-traitance et la privatisation y seraient préférables, quitte à engendrer des conflits d'intérêts...

Notons que cette politique dogmatique n'a pas démontré son efficacité pour optimiser les dépenses de l'État. Au contraire, la ministre s'est enorgueillie de l'augmentation de 100 M€ pour l'entretien des ponts en oubliant de préciser que n'ayant plus les effectifs, le MTES va sous-traiter ! La belle affaire pour le secteur du BTP qui ne manquera pas « d'indemniser » ses actionnaires avec l'argent des citoyen·nes dans un marché captif !

Au lieu de combattre à la source les émissions de CO₂, l'État, en phase avec l'Europe, a mis en place un marché carbone autorisant des entreprises à acheter des droits à polluer à d'autres plus vertueuses. Mais la France va plus loin, puisqu'elle inclut dans ce marché les particuliers, proposant aux entreprises productrices d'énergie des droits à polluer contre l'isolement des logements (Certificat d'économie d'énergie). Dilemme : les sociétés produisant de l'énergie isolent les bâtiments pour moins vendre l'énergie qu'elles produisent ?

Cette politique n'atteint aucun des objectifs qui seraient de mieux isoler les logements énergivores, et de contraindre les entreprises à chercher des solutions moins polluantes.

De nombreux exemples illustrent malheureusement cette dérive du « tout marché » et cette obéissance de l'État à certains lobbies : accidents industriels de Lubrizol, récemment de Tereos qui a anéanti la biodiversité de l'Escaut..., le recul sur l'arrêt de certains pesticides et la poursuite d'un modèle agricole intensif, avec des pollutions liées qui ne se résorbent

pas, l'intensification de la production forestière au détriment de la biodiversité, le rejet de boues rouges (oxyde d'aluminium) dans le parc national des Calanques, le retard dans l'objectif zéro plastique repoussé à... 2040, la non-maîtrise de l'aménagement du territoire conduisant à l'artificialisation des terres - destruction d'autant d'écosystèmes - d'une surface équivalente à un département tous les 6 ans -, la marchandisation du transport conduisant au tout routier polluant au détriment du train ou de la voie d'eau (par exemple arrêt du train de marchandise Perpignan Rungis !)

En 20 ans, le ministère en charge de l'écologie a été « prioritaire » en termes de dégraissage passant de 120 000 agent·es à 60 000, dont 20 000 ont été transférés dans des établissements publics. Corriger des transferts de compétences opérés à la territoriale, c'est 20 000 postes supprimés. La perspective du prochain triennal est une nouvelle purge annoncée de près de 5 000 postes.

Parallèlement, l'entretien et la gestion du patrimoine ont été relégués à plus tard conduisant maintenant à des besoins financiers plus importants. Par exemple, un rapport parlementaire évoque que 13 % des 200 000 à 250 000 ponts seraient dangereux voire à risque ! Le rapport Conseil d'orientation des infrastructures du 1er février 2018 préconise 1 milliard d'euros supplémentaires par an pour la régénération des infrastructures routières pour une augmentation durable dès 2024 de 2 milliards.

Or, le gouvernement veut poursuivre la mise à mort du ministère de l'écologie : Les directions régionales en charge de l'environnement (DREAL), sont menacées d'être vidées de toute substance. Les directions interdépartementales des routes, sont en passe d'être transférées aux collectivités territoriales. Les directions départementales passeraient sous la coupe complète des préfets. Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) se voit amputé de 600 emplois sur les 3 000 à sa création en 2014. L'Office national des forêts est en cours de privatisation. La fusion de l'Agence française de la biodiversité avec l'Office

national de la chasse et de la faune sauvage créant l'Office français de la biodiversité est un pur effet d'annonce, qui ne vise qu'à faire des économies structurelles et sans aucune création de postes, alors qu'il n'y a que 1900 agent.es pour toute la France!

Pour réinvestir les domaines de l'écologie, il faut changer le « logiciel ».

Il faut arrêter le démantèlement de l'État que ce soit au niveau central comme au niveau territorial, pour redonner au MTES les moyens techniques et humains suffisants. À l'inverse de la tendance à l'autonomie des territoires, il faut redonner une place prépondérante à l'État dans l'aménagement du territoire pour veiller au respect des règlements concourant à la sécurité (interdiction de construction en zones inondables, protection et préservation du littoral...) et la conservation des milieux.

Fort de ce réarmement des compétences et des missions, le MTES doit aussi cesser la déréglementation et la simplification de la réglementation environnementale, concernant les risques industriels, la réglementation « espèces protégées », les sites classés au titre de la loi de protection des monuments... L'accident de Lubrizol à Rouen en est malheureusement l'aboutissement concret. Dernier épisode de la déréglementation en cours, le décret gouvernemental pris pendant le confinement, promulgué le 8 avril dernier, qui généralise le droit des préfets à déroger à de nombreuses normes, entre autres écologiques!

Ce réarmement de l'État pour construire des politiques ambitieuses de maîtrise publique en matière d'écologie et d'aménagement du territoire, nécessite à l'évidence une rupture avec le dogme de la suppression des effectifs, notamment par transfert et privatisation, en embauchant environ 20000 agent.es évalué.es à :

- 800 à l'Office français de la biodiversité, pour permettre une protection et un contrôle efficaces des milieux naturels,
- 700 pour les Inspections des installations classées en DREAL, pour la sécurité environnementale de notre industrie,
- 500 dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, pour assurer la préservation des milieux naturels et des ressources en eaux,
- 500 pour les Affaires maritimes (préservation de la ressource halieutique, contrôle des pêches, sécurité maritime, etc.)
- 1000 sur le domaine logement pour massifier l'isolation thermique, renouer avec une

politique de lutte contre l'habitat indigne, le respect du DALO...

- 100 par DDT pour assurer la proximité avec les usagers et les citoyens
- 600 pour le CEREMA et 2000 autres pour assurer la recherche et le développement et le soutien aux collectivités locales,

Sans oublier VNF, l'ADEME, l'IGN, Météo France, des directions d'administration centrale... qui contribuent dans le domaine de l'écologie.

En matière d'engagement politique, la plupart des experts estimaient en 2020 que pour respecter les accords de Paris (visant à maintenir le réchauffement sous la barre des 2 °C), les besoins financiers de la France se monteraient à 30 milliards d'euros par an.

LA CGT CHIFFRE LES INVESTISSEMENTS PUBLICS NÉCESSAIRES À LA TRANSFORMATION DE NOTRE ÉCONOMIE POUR UNE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE RADICALE À 50 MILLIARDS D'EUROS PAR AN, TOUTES MESURES CONFONDUES POUR CONTRER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ :

• Cesser d'abreuver les actionnaires des grandes entreprises de dizaines de milliards annuels d'argent public sans contrepartie. Les financements publics, devraient être strictement conditionnés à des normes écologiques et sociales;

• Transformer notre système productif, en créant massivement des emplois qualifiés, à court terme un million d'emplois devraient être créés;

• Créer de nouvelles filières industrielles et énergétiques, avec une économie 100 % circulaire, tendant vers le zéro déchet/zéro

émission, l'arrêt des filières polluantes. Celles-ci devant être entièrement compensées en termes d'emplois;

- S'orienter vers une agriculture relocalisée, zéro pesticide, participant à la restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau
- Investir massivement dans les frets ferroviaire et fluvial, des transports en commun, de l'usage du vélo ou de petits véhicules propres fabriqués en France;

Le budget supplémentaire alloué au MTES en 2020 de 800 millions, était donc bien en deçà des besoins, sur un total de 32,2 milliards d'euros.

POUR MENER À BIEN UNE POLITIQUE AMBITIEUSE MAIS INDISPENSABLE DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE, TOUS LES SERVICES PUBLICS DOIVENT ÊTRE DÉVELOPPÉS, À COMMENCER PAR LE MTES QUI DOIT ÊTRE MOTEUR AU SEIN L'ÉTAT POUR NOTAMMENT :

• Connaître, protéger, sauvegarder et restaurer les milieux naturels (constitution active d'un réseau écologique – trame verte et bleue –, renforcement effectif des aires protégées : Réserves et NATURA 2000);

- Lutter contre l'étalement urbain,
- Organiser les mobilités sobres et décarbonées;

• Mener un plan massif d'isolation des bâtiments, et d'économies d'énergie;

• Planifier une métamorphose des productions relocalisées qui répondent aux besoins des populations, avec la création de nouvelles filières génératrices d'emplois;

• Développer la recherche publique, les programmes éducatifs environnementaux.

Si ce gouvernement poursuit sa politique de marchandisation de l'écologie, la France sera tout simplement incapable de mener toute transition écologique! Alors arrêtons et donnons-nous les moyens de préserver notre environnement, de préserver la planète.

RECHERCHE

Pour un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche

.....

« La LPPR est une loi pour piloter la recherche grâce à une attribution discrétionnaire et inégalitaire de l'argent fléché sur des projets »

La recherche publique est soumise aux mêmes dogmes de la rentabilité immédiate depuis une vingtaine d'années avec une succession quasi incessante de réformes régressives dont les étapes marquantes ont été le pacte pour la recherche de 2006, la loi LRU de 2007-Pécresse de 2007, la mise en place des Programmes Investissement Avenir (PIA) en 2010-2012, la loi LRU-Fioraso de 2013, les ordonnances permettant de créer des établissements et regroupements avec un statut dérogatoire. Le projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) marquerait l'aggravation de cette politique. Les équipes de recherche, leurs établissements sont mis en concurrence, dans des appels à projets nécessaires au financement de la moindre activité. Les emplois de fonctionnaires ont fondu à vue d'œil tandis qu'exploitait la précarité de l'emploi. Ce mode de gestion est obnubilé par le résultat et la transférabilité immédiats à des applications générant une rentabilité financière. Il est incompatible avec le temps long de la recherche fondamentale, seul à même d'ouvrir des pistes nouvelles pour la connaissance et des avancées majeures pour la technologie, les soins, la réflexion sur l'humain.

Le Gouvernement propose avec sa LPPR, d'aller encore plus loin dans la dérégulation du système d'enseignement supérieur et de recherche, d'aller encore plus loin dans cette politique que subit la communauté scientifique et dont elle ne veut plus et qui est source de déclin. Les organismes nationaux de recherche sont marginalisés par les politiques de site et le PIA.

La LPPR est une loi pour piloter la re-

cherche grâce à une attribution discrétionnaire et inégalitaire de l'argent fléché sur des projets. L'emploi ne sera développé que sous la forme de postes précaires. Les personnels de la recherche et les équipes seront captifs, soumis envers la hiérarchie et contraints par les appels à projets. Cette loi s'inscrit aussi dans le cadre des politiques de site en remettant en cause le pilotage national des organismes de recherche en matière de recrutement et financement. C'est un coup décisif contre la liberté académique qui se prépare. Le ministère n'a évidemment que faire des revendications sur l'emploi et les budgets recherche portées par la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche et ses organisations syndicales.

Pour les rémunérations et les carrières, les seules promesses un peu précises de la ministre concerne la revalorisation des personnels de la recherche et en particulier les rémunérations des chercheurs et enseignants chercheurs en début de carrière.

REFAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE UN GRAND SERVICE PUBLIC FINANCÉ À HAUTEUR DES BESOINS

En conséquence, abandonner le système délétère porté par la LPPR et les réformes précédentes PIA, LRU, Pacte pour la recherche.

— Supprimer le crédit d'impôt recherche, les aides à la recherche privée doivent être

.....

« Il faut que les organismes nationaux de recherche retrouvent leurs capacités à mettre en œuvre une politique scientifique. »

conditionnées à des contrôles stricts en matière de dépense de recherche et à des embauches de docteurs.

— Rompre avec la logique de financement par appels à projet, en embauchant sur statut de fonctionnaires, en titularisant les précaires et en assurant un financement récurrent aux laboratoires, qui permette de poursuivre des activités de recherche que nous savons essentielles, sans gaspiller d'importants volumes d'emplois à organiser des compétitions via des agences de type ANR, qui devraient être purement et simplement supprimées. La politique scientifique doit revenir aux organismes de recherche. La remise à plat de tout le millefeuille bureaucratique de la recherche sur appels à projets (ANR: 672 M€, PIA3: 1 Mds € en 2019) et la suppression du CIR (6 Mds €) qui a démontré son inefficacité, ainsi que le redéploiement des crédits du Service national universel permettraient de débloquent des moyens.

— Lancer un plan national de recherche sur l'émergence de pathogènes, coordonné par les instances scientifiques des organismes nationaux de recherche et des établissements de recherche publique concernés.

— L'échange des données sur les virus inauguré par les scientifiques chinois dès le séquençement du gène du virus et poursuivi par des scientifiques du monde entier joue un rôle essentiel dans la recherche de soins et de vaccins. Il faut étendre et promouvoir ces pratiques de science ouverte dans tous les domaines car il n'y a pas d'accroissement de connaissance sans échanges. La captation de valeur par les éditeurs scientifiques privés à but lucratif est à combattre résolument; c'est à cette seule condition que la connaissance pourra devenir de plus en plus un bien commun.

— L'éthique scientifique doit être promue et développée. Les pratiques non éthiques en science lui font perdre son essence même. L'indépendance par rapport aux puissances d'argent et aux pressions idéologiques, religieuses ou politiques est le meilleur garde-fou contre les pratiques non éthiques.

— La culture scientifique doit être développée dans la population: c'est un

instrument de libération des consciences et de progrès social.

— Il n'y a pas de science sans coopération internationale, comme l'illustre aussi la lutte contre l'épidémie de covid-19. Mais il s'agit d'un paramètre universel en matière de recherche. Ce qui se passe dans le domaine des sciences est ainsi un exemple de ce qui devrait aussi se développer sur le plan général des activités humaines notamment en économie.

Il faut que les organismes nationaux de recherche retrouvent leurs capacités à mettre en œuvre une politique scientifique. Pour que la France conserve tout son potentiel de recherche, il est indispensable que: les personnels des organismes de recherche et des établissements d'ESR conservent leur statut de fonctionnaire, que leurs qualifications soient reconnues (carrières améliorées et missions respectées), que les financements récurrents soient notablement augmentés et soient versés aux organismes et universités via la subvention pour charge de service public. Les financements nécessaires concernant la recherche ne recouvrent pas l'ensemble des besoins pour le service public de l'enseignement supérieur et en particulier des universités.

LA CGT REVENDIQUE : POUR LES FINANCEMENTS DE LA RECHERCHE

- Les capacités de mener une politique scientifique d'envergure nationale et internationale doivent être garanties par l'augmentation de la subvention pour charge de service public;

- La masse salariale des organismes et universités doit être au niveau des besoins de recrutement et des revalorisations de carrière des personnels;

- Les organismes et les laboratoires doivent retrouver la capacité de lancer des programmes de recherche dont la pertinence scientifique a été évaluée par les instances scientifiques. Les organismes nationaux de

.....

**« Rompre avec la
logique de financement
par appels à projet »**

.....

**« Lancer un plan
national de recherche
sur l'émergence de
pathogènes »**

.....

**« La culture scientifique
doit être développée
dans la population »**

.....

« La CGT propose un plan de titularisation des personnels précaires et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires dans tous les corps. Il faut au moins l'équivalent de 70 000 emplois titulaires à temps plein supplémentaires sur 4 ans. »

recherche ne doivent pas être relégués à de simples coordinateurs des programmes élaborés au Ministère MESRI. Pour ces raisons la CGT est en désaccord avec les prérogatives accordées à l'agence d'évaluation HCERES et à l'agence de financement ANR, elle demande leurs suppressions. L'évaluation des organismes et laboratoires doit être nationale et comparative, assurée par les instances scientifiques des organismes. Les appels à projets ont toujours existé, même avant l'ANR, la CGT demande que la part de ces financements reste minoritaire et qu'ils soient gérés directement par les établissements de l'ESR. Les financements récurrents sont essentiels pour assurer les indispensables libertés de la recherche, indépendance vis-à-vis des conflits d'intérêts, protection des idées et des données préliminaires et rapidité de réorientation selon l'avancée des résultats en interne et dans la littérature;

- Les organismes et universités doivent avoir la capacité financière de construire et d'entretenir des équipements de recherche et de rester impliqués dans les unités mixtes de recherche bien évaluées par leurs instances scientifiques

LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE D'UNE AUGMENTATION SUR 4 ANS DE 10 MILLIARDS D'EUROS

À raison de 3 milliards par an les deux premières années, suivis de 2 milliards d'euros les années suivantes pour la recherche publique (et d'au moins le double pour le service public de l'enseignement supérieur). Ces budgets doivent permettre aux laboratoires de bénéficier des financements de base nécessaires à leur politique scientifique. Ceci permettrait de dépasser 1 % du PIB pour la recherche publique en 3 ans au plus et de rester au-dessus de ce pourcentage ensuite. Sur cette somme de 10 milliards d'euros, 4,5 milliards d'euros doivent aller au fonctionnement et à l'investissement. Le reste allant en masse salariale comme indiqué ci-dessous.

UN PLAN DE TITULARISATION DES PERSONNELS PRÉCAIRES ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN PLURIANNUEL DE CRÉATION D'EMPLOIS DE FONCTIONNAIRES DANS TOUS LES CORPS.

L'emploi statutaire s'érode depuis des années avec une explosion concomitante de la précarité. Après l'échec de la loi Sauvadet dans l'ESR, la CGT revendique un vaste plan de titularisation de tous les précaires actuellement employés sur

emplois pérennes. En 2017, la France comptait 23618 enseignant-es-chercheur-ses (EC), 5116 chercheur-ses, et 31675 BIATSS ou IT contractuelles précaires employés sur missions permanentes. Ce plan de titularisation ne suffira pas à lui seul à compenser les suppressions d'emplois dans la recherche et le retour d'un taux d'encadrement des étudiant-es acceptable. Il est indispensable d'augmenter les effectifs de titulaires se consacrant à la recherche de manière à réduire au strict nécessaire l'emploi de contractuels. De la même façon, les personnels des CROUS, maillon essentiel à l'accueil et accompagnement des populations étudiantes doivent relever du statut de fonctionnaire et il est donc essentiel de lancer une campagne de concours de titularisation conforme aux engagements pris par l'État. Les budgets d'État des CROUS doivent être augmentés et pérennes, et les CROUS doivent disposer d'une rallonge financière d'urgence de 230 M€ de crédits d'État au moins.

La CGT propose un plan de titularisation des personnels précaires et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires dans tous les corps. Il faut au moins l'équivalent de 70 000 emplois titulaires à temps plein supplémentaires sur 4 ans.

CES RECRUTEMENTS PERMETTRAIENT :

- La titularisation des précaires sur emplois permanents. Nous n'acceptons pas que la norme du recrutement devienne le contrat avec la perspective d'une importante partie des personnels de la recherche dans l'emploi précaire à vie, notamment du fait de la généralisation de la politique de pilotage par appels à projets (CDD de mission, CDI de mission scientifique).

- Une augmentation des postes de titulaires pour reconstruire le potentiel de recherche perdu ces 20 dernières années.

- Des contrats doctoraux pour toutes les disciplines.

LA REVALORISATION DES CARRIÈRES DES PERSONNELS.

La reconnaissance de la qualification par la grille indiciaire n'est pas à la hauteur de la qualification réelle des personnels de la recherche. Les déroulements de carrière doivent être améliorés, la cohérence des grilles entre les corps rétablie. Le minimum de rémunération doit être porté à 1800 € brut par mois. La rémunération doit à minima être alignée sur celles des personnels du reste de la fonction publique d'État à qualification équivalente pour sortir de la déqualification systématique des emplois du MESRI. Le point d'indice doit être revalorisé. L'ensemble de ces mesures pour les personnels titulaires de recherche représente 3 milliards d'euros supplémentaires à atteindre en 4 ans.

COMPLÉMENT

Pour des administrations de contrôle et d'inspection au service de l'intérêt général

En complément du présent document, l'UFSE-
CGT a sollicité ses organisations pour qu'elles nous
fassent parvenir les éléments propres à leur secteur.
Quelques contributions figurent dans le document
ci-contre, qui est accessible via notre site internet:

Propositions SNASS-CGT/SMAS-CGT – Projet LF 2021
Programmes santé et solidarité, insertion, égalité des
chances 5

Contribution CGT-CCRF: Reconstruire la Direction
générale de la concurrence, de la consommation et de la
répression des fraudes (DGCCRF) 8

Contribution du SNAD CGT: Pour une douane d'utilité
sociale, environnementale et économique 10

Contribution de la CGT Finances publiques: Pour une
réforme fiscale et des services des finances publiques de
proximité sur tout le territoire! 13



Ce document sera régulièrement mis
à jour en fonction des contributions
qui nous parviendront. Il est dispo-
nible en bas de page de la rubrique
toutes nos publications à partir du
site ufsecgt.fr



LE TRAVAIL
A PLUSIEURS VISAGES.
LA CGT A LE VÔTRE.

